

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY
Service PRODUCTION & DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE

Maison de l'eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ

Rapport annuel sur le Prix
Et la Qualité du Service

EAU POTABLE

Exercice 2020 – v11



Perçage certifié pour raccordement en PVC 110 sur conduite d'eau amiantée.
(Renouvellement et renforcement de l'alimentation en eau potable de l'association AJIR Domaine Saint Georges à Montaut)

En application des articles L. 1411-13 et L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, (modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages- art. 31.) et de l'article L. 131-9 du code de l'environnement

ANNEE 2020

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable, est un rapport obligatoire.

Le Président de la CCPN présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Président y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information SISPEA prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille de l'EPCI, les modalités d'application de cette transmission, (facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants), et en fixe l'entrée en vigueur depuis le 31 décembre 2015.

Le service d'eau et d'assainissement de la CCPN est soumis aux dispositions du présent article.

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du service des eaux et dans les mairies ou sur le site seapan.fr

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre 2020.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent au SEAPaN est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus du SEAPAN, soit au plus tard le 31 décembre 2020.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I. GENERALITES	4
II. PRESENTATION DU SERVICE	6
1 - Organisation	6
2 - Personnel dédié au service de l'eau potable	6
3 - Fonctionnement.....	6
III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME	8
1 - Linéaire des réseaux	8
2 - Ouvrages	9
3 - Ressources en eau.....	10
1.1. Volumes achetés aux collectivités adhérentes	10
1.2. Volumes produits.....	11
1.3. Total des volumes d'eau potable sur l'année.....	12
4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)	12
5 - Rendements	14
6 - Nombre d'abonnés	17
7 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions	19
1.1. Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :.....	19
1.2. Évolution par rapport à l'exercice précédent :.....	20
1.3. Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :.....	20
1.4. Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2020 :.....	21
1.5. Répartition par communes des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie	21
1.6. Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements	22
1.7. Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU.....	23
1.8. Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'étude	23
8 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2020	24
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE	25
1 - Réseau de distribution.....	25
1.1. Rendement du réseau de distribution	25
1.2. Indice linéaire des volumes non comptés	25
1.3. Indice linéaire de pertes en réseau	26
1.4. Indice de pertes par abonnés.....	26
1.5. Indice linéaire de consommation en réseau	27
1.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	27
1.7. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	28
1.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	30
2 - Qualité de l'eau	30
1.1. Unité de distribution : Plaine de Nay	30
1.2. Unité de distribution : Nay Ouest	31
1.3. Unité de distribution : Bordes-Angais.....	31
1.4. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :.....	31
3 - Consommation énergétique	32
4 - Les produits de traitement.....	32
V. INDICATEURS FINANCIERS.....	33
1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2020	33
2 - Prix du service de l'eau potable	33
3 - Le prix de l'eau	34
1.1. Evolution du tarif de l'eau	34
1.2. Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³	34

4 - Budget du Service 2020	36
5 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement.....	37
6 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité	37
7 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes	37
8 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	37
VI. BILAN RELATION CLIENTELE	38
1 - Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés :	40
2 - Bilan sur les modalités de paiement (mensu et prvt) et les trimestrialisés	40
VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'EAU.	41
1 - Travaux 2020.....	41
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages	41
VIII. SYNTHESE	42
IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2020.....	43
1 - Travaux et contrôles	43
2 - Études et prospectives	43
3 - Fonctionnement du service	43
X. ANNEXES	45
1 - Annexe 1 : Lettre d'information aux abonnés.....	46
2 - Annexe 2 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune.....	47
3 - Annexe 3 : Synthèses de la qualité de l'eau distribuée.....	48
4 - Annexe 4 : facture de 120 m ³	57
5 - Annexe 5 : Détail des interventions en astreinte.....	59
6 - Annexe 6 : Travaux réalisés pendant l'exercice.....	61
7 - Annexe 7 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages	62
8 - Annexe 8 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	63

I. GENERALITES

Depuis le 1er Janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées.

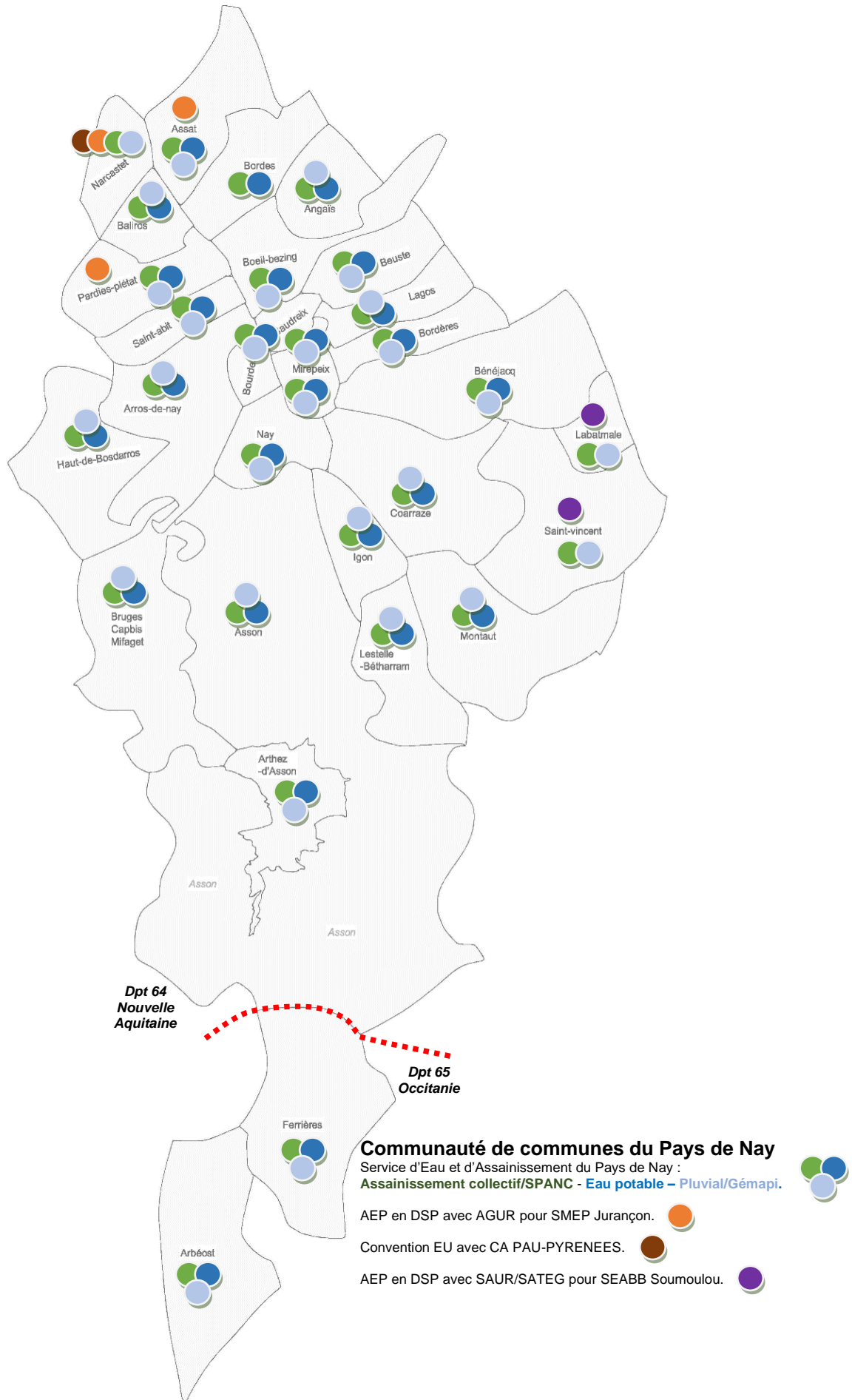
Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif sur les 29 communes adhérentes et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1er Janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN lui-même issu des fusions des SIAEP Plaine de Nay et Nay Ouest en 2012).

Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, créée au 1er janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le service public d'eau potable (production et distribution) de la Communauté de communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 26 communes du territoire (ne sont pas desservies : Narcastet, Saint Vincent et Labatmale).

Assat, Pardies-Piétat sont desservies également par le SMEP de Jurançon et leur délégataire de service public est SUEZ.

Comme illustré sur la carte page suivante, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.



II. PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du service est composé d'agents mutualisés et du service assainissement. Il comprend :

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et du budget...
- 2 techniciens principaux
- 3 techniciens
- 2 agents de maîtrise
- 7 adjoints techniques
- 4 adjoints administratifs (agent administratif, comptable, gestion clientèle)

2 - Personnel dédié au service de l'eau potable

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du pilotage du service
- 1 technicienne, responsable de l'exploitation
- 2 techniciens, responsables des travaux AEP
- 2 agents de maîtrise
- 4 adjoints administratifs (GRC, coordination tournées et relèves, facturation, comptabilité)
- 3 adjoints techniques (clientèle et travaux)

→ Au total **9.8 ETP** sont dédiés au service de l'eau potable (2.95 ETP pour l'administratif et 6.85 pour le technique).

3 - Fonctionnement

Le Service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des « **unités opérationnelles** » exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public,
- **Le service administratif et financier** (et la Gestion Relation Clientèle : GRC),
- **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
- **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
- **L'unité SPANC**,
- **L'unité Police de branchements**, (*diag à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements,...*).
- **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.
- **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1^{er} janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
 - Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pau.
 - L'aménagement des bassins versants
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
 - La défense contre les inondations
 - La protection et la restauration des zones humides

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le service est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc,
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires ;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées ;

- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service en se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétences, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

Le service eau potable est exploité en régie directe depuis le 1^{er} Janvier 2016.

Gestion du service :

- Application du règlement de service,
- Surveillance et entretien des installations,
- Relève des compteurs.

Gestion des abonnés :

- Accueil des usagers,
- Facturation,
- Traitement des doléances clients.

Mise en service :

- Des branchements.

Entretien :

- De la voirie,
- De l'ensemble des ouvrages,
- Des branchements,
- Des captages,
- Des clôtures,
- Des compteurs,
- Des équipements électromécaniques,
- Des ouvrages de traitement.

Renouvellement :

- Des branchements < 10 ml,
- Des branchements > 10 ml,
- Des canalisations < 6 m,
- Des clôtures,
- Des compteurs,
- Des équipements électromécaniques,
- Des ouvrages de traitement.

Entretien :

- Des canalisations,
- Des captages,
- Du génie civil.

Renouvellement :

- Des branchements plomb,
- De la voirie,
- Des canalisations,
- Des captages,
- Des forages,
- Du génie civil.

En Annexe 1 du présent rapport est jointe la lettre d'information transmise aux abonnés en 2020.

III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire du SEAPAN (ex-syndicat) du réseau, hors branchements, est de 562 km (source 2020-sig). Ce linéaire se décompose comme suit :

Matériaux	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Amiante Ciment	114.33	20%
Acier	10.71	2%
Fonte	60.31	11%
PE et PEHD	8.41	1%
PVC	363.35	64%
Inconnu	6.55	1%
TOTAL	563.66	100%

Pour rappel, le linéaire de conduite en Amiante Ciment en 2020 : 110.4 Km et Acier : 10.6 Km
La répartition par diamètre est la suivante :

Diamètre	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Entre 18 et 60 mm	217.93	39%
Entre 63 et 90 mm	114.62	20%
Entre 100 et 150 mm	159.64	28%
Entre 160 et 200 mm	56.51	10%
Entre 225 et 400 mm	5.10	1%
Inconnu	9.85	2%
TOTAL	563.66	100%

Enfin, la répartition du linéaire de réseau par date de pose est la suivante :

Secteur	AC	ACIER	FONTE	PEHD	PVC	Inconnu	Longueur (ml)	(%)
< 1950	1 941,60	9 446,20	40 469,20	52,50	2 852,50	5 250,20	60 012,20	11%
1950-1959	106 692,80	210,00	339,10	0,00	1 472,50	0,00	108 714,40	20%
1960-1969	1 695,80	219,20	34,20	0,00	271 121,80	0,00	273 071,00	49%
1970-1979	0,00	0,00	0,00	234,60	121,50	0,00	356,10	0%
1980-1989	0,00	0,00	0,00	0,00	607,10	0,00	607,10	0%
1990-1999	0,00	0,00	0,00	37,10	850,10	0,00	887,20	0%
1999-2009	0,00	449,80	5 108,30	2 441,90	33 663,90	251,00	41 914,90	7%
> 2009	0,00	209,00	14 746,60	6 043,10	50 490,50	0,00	71 489,20	12%
Non renseigné	95,00	143,50	627,40	577,50	2 620,50	960,00	5 023,90	1%
TOTAL	110 425,20	10 677,70	61 324,80	9 386,70	363 800,40	6 461,20	562 076,00	100%

Remarque :

- 78.5% du linéaire total actuel a été posé avant 1970.
- 12.7% du linéaire total posé après 2009 correspond en majorité à du renouvellement (41.14 Km d'amiante, et 11.66 Km d'acier ont été renouvelés depuis 2011).

Le linéaire des deux communes du département des Hautes-Pyrénées est estimé d'après le SIG établi en 2020 à :

- 8 km sur la commune d'ARBEOST,
- 6 km sur la commune de FERRIERES et pour la commune de LESTELLE-BETHARRAM le SDAEP d'avril 2002 indique 9.5 km.

2 - Ouvrages

On dénombre 30 réservoirs d'un volume total de 7 405 m3 et 2 réservoirs partiteurs d'un volume total de 50 m3, sur le territoire de la CCPN, ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre de réservoirs	Désignation	Volumes (m3)	Télé-surveillance
ANGAIS	1	Réservoir Angais	500	OUI
ARBEOST	8	Réservoir Hougarou	60	NON
		Réservoir Curebère 5m3	5	NON
		Réservoir Col de la Serre	60	NON
		Réservoir Curtous	30	NON
		Réservoir Bargayou	30	NON
		Réservoir Lascoutes	15	NON
		Réservoir Casterot	60	NON
		Réservoir Magobert	60	NON
ARROS-de-NAY	1	Réservoir Arros-de-Nay	250 (2*250 mais une abandonnée)	OUI
ARTHEZ d'Asson	1 + 1 partiteur	Réservoir Arthez d'Asson	150	OUI
		Réservoir partiteur Arthez d'Asson	25	OUI
ASSAT				
ASSON	3	Réservoir Asson Saramayou	500 (2*250)1	OUI
		Réservoir Sarramayou Mutualisé	1 000 (3 000)	OUI
		Réservoir Asson Capbern	500 (2*250)1	OUI
BALIROS	0	Réservoir Baliros	Abandonné	NON
BAUDREIX				
BENEJACQ	1	Réservoir Bénéjacq Labacoue	150	OUI
BEUSTE				
BOEIL-BEZING				
BORDERES				
BORDES				
BOURDETTES				
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	2	Réservoir Habarneau	Abandonné 150	-
		Réservoir Horgues	150	OUI
		Réservoir Capbis	Abandonné 60	-
		Réservoir Mifaget	60	OUI
COARRAZE	3	Réservoir Coarraze Labatmale	150	OUI
		Réservoir Coarraze Bas Service	1 000 (2*500)1	OUI
		Réservoir Coarraze Haut Service	600	OUI
FERRIERES	2	Réservoir Ferrières	60	NON
		Réservoir Spandelles	35	NON
HAUT-de-BOSDARROS	2	Réservoir Haut-de-Bosdarros	150	OUI
		Réservoir Coumes	150	OUI
IGON				
LAGOS				
LESTELLE-BETHARRAM	4	Réservoir Lestelle village	200	OUI
		Réservoir Lestelle Bétharram 1	150	OUI
		Réservoir Lestelle-Bétharram 2	300 (2*150)1	OUI
		Réservoir Hameau (brise charge)	20	NON
MIREPEIX				
MONTAUT	2	Réservoir Montaut Sarusse	60	OUI
		Réservoir Montaut Sargaillouse	150	OUI
NAY	1 + 1 partiteur	Réservoir Nay	500 (2*500 mais une abandonnée)1	OUI
			25	OUI
		Réservoir partiteur Nay		
PARDIES-PIETAT				
SAINT-ABIT				
TOTAL	31 + 2 partiteurs		6 755 m3 + 50 m3 partiteurs	

3 - Ressources en eau

1.1. Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les volumes achetés sur l'année calendaire du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

Achat à	Acheté en 2015 (m ³)	Acheté en 2016 (m ³)	Acheté en 2017 (m ³)	Acheté en 2018 (m ³)	Acheté en 2019 (m ³)	Acheté en 2020 (m ³)
SMNEP	1 532 289	1 494 124	1 445 040	1 355 968	1 265 846	1 233 890

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels importés (en m3) du SMNEP :

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Janvier	126 360	131 876	110 583	117 567	100 517
Février	117 622	112 703	102 126	101 227	94 842
Mars	125 651	116 262	115 902	123 748	95 044
Avril	114 035	113 043	111 307	101 605	95 377
Mai	123 870	127 338	111 891	95 719	109 193
Juin	123 919	133 601	113 049	109 002	102 349
Juillet	132 234	131 260	122 676	119 848	119 337
Août	134 366	125 629	121 208	106 261	122 726
Septembre	126 464	112 541	118 428	100 848	114 417
Octobre	127 139	116 716	111 518	101 550	91 859
Novembre	115 881	112 326	108 508	91 884	91 557
Décembre	126 583	111 745	108 776	96 587	96 672
TOTAL	1 494 124	1 445 040	1 355 968	1 265 846	1 233 890
Évolution	-2,49%	-3,28%	-6,16%	-6,64%	-2,52%

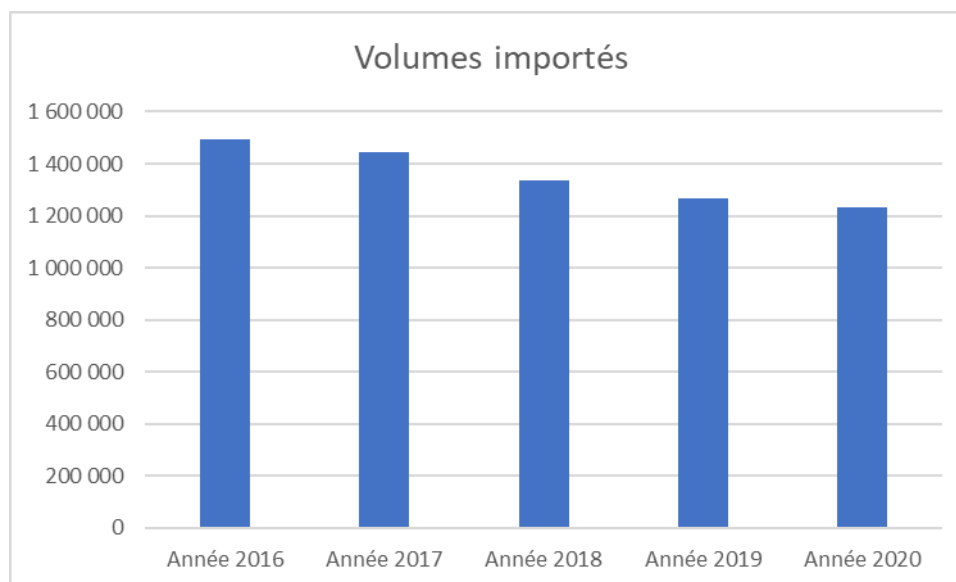


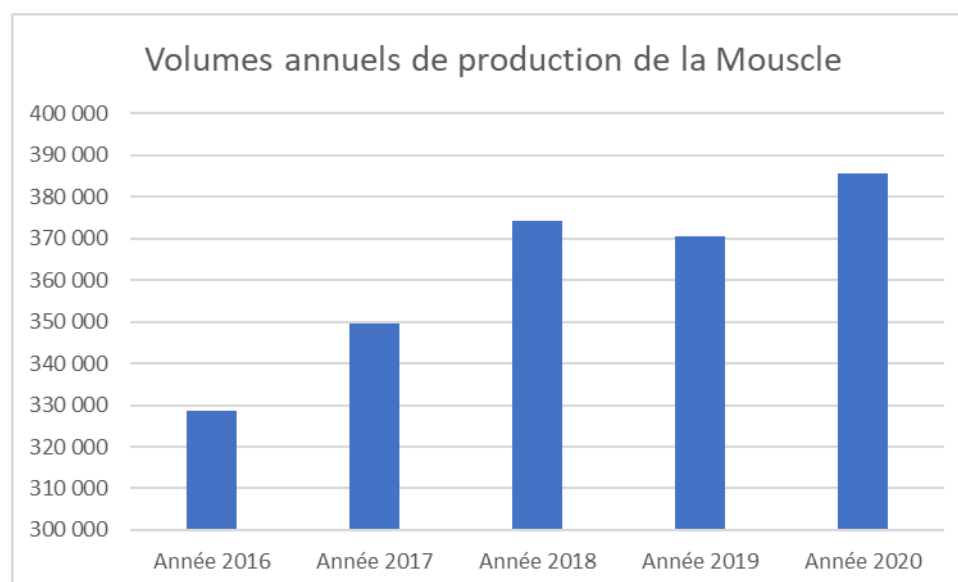
Illustration 1 : Bilan des volumes importés depuis 2016

1.2. Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production (m ³ /j) Arrêté	Production 2015 (m ³)	Production 2016 (m ³)	Production 2017 (m ³)	Production 2018 (m ³)	Production 2019 (m ³)	Production 2020 (m ³)
LA MOUSCLE MONTAUT	800	338 013	328 694	349 548	374 277	370 684	385 794
Prélèvement en nappe souterraine							
Puit du Gave	60 m ³ /h				63 747	210 874	281 118
LESTELLE-BETHARRAM							
Source MAGOBERT					1 938	2 150	2 050
ARBEOST							
Source BOURRINQUETS					372	355	421
ARBEOST							
Source CUREBERE					24 087	19 660	13 705
ARBEOST							
Source LASCOUTES					2 860	3 282	1 423
ARBEOST							
Source des BOURDAS	22 m ³ /j en moyenne 42 m ³ /j au maximum				17 284	19 306	22 175
FERRIERES							
TOTAL							706 686

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels produits (en m³) par la source Loustau – La Mouscle à Montaut :

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Janvier	29 649	30 402	35 510	30 456	32 351
Février	29 354	29 295	32 876	30 748	29 534
Mars	32 080	32 622	32 969	29 525	36 752
Avril	30 001	31 423	33 224	30 579	33 101
Mai	29 040	29 112	34 181	32 071	36 434
Juin	26 435	26 665	34 955	29 944	30 593
Juillet	26 097	26 914	31 716	29 051	29 447
Août	25 338	26 364	28 967	29 554	27 122
Septembre	23 860	27 805	25 209	26 160	25 100
Octobre	23 665	26 335	26 629	26 501	34 879
Novembre	27 519	29 488	26 351	38 644	32 922
Décembre	25 657	33 123	31 690	37 451	37 659
TOTAL	328 694	349 548	374 277	370 684	385 794
Évolution	-2.76%	+6.34%	+7.07%	-0.01%	0,04%



1.3. Total des volumes d'eau potable sur l'année

Total des ressources (m ³)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Ressources propres	310 127	338 013	328 694	349 548	484 565	626 311	706 686	13%
Importations	1 587 003	1 532 289	1 494 124	1 445 040	1 355 968	1 265 846	1 233 890	-2,52%
TOTAL GÉNÉRAL	1 897 130	1 870 302	1 822 818	1 794 588	1 840 533	1 892 157	1 940 576	2,55%

4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)

SEAPaN (période de relève) : les deux secteurs (Plaine de Nay et Nay Ouest)

Volumes (m ³)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Volumes produits	310 127	338 013	331 200	324 324	378 553	352 758	619 953	76,82%
Volumes importés	1 587 003	1 532 289	1 507 650	1 407 364	1 367 957	1 415 112	1 243 823	-12,48%
Volumes exportés	-	-	-	-	-	-	-	-
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	1 897 130	1 870 302	1 838 850	1 731 688	1 746 510	1 767 870	1 863 776	1,22%
Volumes vendus aux abonnés	1 382 158	1 308 470	1 318 544	1 237 385	1 281 222	1 300 080	1 352 021	3,99%
Volumes dégrévés aux abonnés				17 395	37 394	47 787	52 488	9,80%
VOLUMES TOTAL DISTRIBUES AUX ABONNES	1 382 158	1 308 470	1 318 544	1 254 780	1 318 616	1 347 867	1 404 509	4,20%

Plaine de Nay (du 01/10/2019 au 30/09/2020) :

Volumes (m ³)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Volumes produits	338 013	331 200	324 324	378 553	352 758	619 953	24,26%
Volumes importés	607 185	682 615	654 923	636 282	714 487	511 709	-28%
Volumes exportés	-	41 320	89 531	79 264	88 382	110 509	27,91%
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	945 198	972 495	889 716	929 367	978 863	1 021 153	4,32%
Volumes vendus aux abonnés	716 237	735 515	681 093	717 514	731 081	820 437	12,22%
Volumes dégrévés aux abonnés			14 991	26 165	37 904	30 000	-21,00%
VOLUMES TOTAL DISTRIBUES AUX ABONNES	716 237	735 515	696 084	743 679	768 985	850 437	10,60%

Nay-Ouest (du 01/10/2019 au 30/09/2020) :

Volumes (m ³)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Volumes produits	-	-	-	-	-	-	-
Volumes importés	925 104	132	752 441	737 879	717 462	842 623	17,44%
Volumes exportés	23 710	48 223	95 279	79 264	71 545	0	100%
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	901 934	866 355	847 720	817 143	789 007	842 623	6,79%
Volumes vendus aux abonnés	562 933	583 029	556 292	563 708	568 999	561 584	-1,30%
Volumes dégrévés aux abonnés			2 404	11 228	9 883	22 488	127%
VOLUMES TOTAL DISTRIBUES AUX ABONNES	562 933	583 029	558 696	574 936	578 882	584 072	0,90%

Des volumes ont été exportés du secteur Plaine de Nay vers le secteur Nay Ouest en 2020.

L'écart entre les volumes mis en distribution et les volumes vendus aux abonnés correspond à la somme des volumes non comptés, à savoir :

- le volume de consommation sans comptage : volume estimé par l'exploitant, correspondant notamment au volume utilisé par les pompiers au niveau des bouches incendie,
- le volume de service : volume utilisé pour les vidanges, purges, lavages de réservoir..., ce volume de service est évalué par l'exploitant,
- les pertes.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 103m³ par an. Cette consommation moyenne annuelle prend en compte les volumes consommés par les petits et les gros consommateurs.

Si l'on considère uniquement la part des consommateurs qui peut être assimilée aux ménages des particuliers : en 2020, 13 477 abonnés ont consommé 1 254 973 m³ soit 93m³ par abonné et par an. Cela représente donc 99.71 % des abonnés (abonnés classiques).

En ce qui concerne les « gros consommateurs », ils représentent 0.28% des abonnés et consomment 10% du volume total vendu aux abonnés, soit 3 633 m³ par abonné et par an.

Le schéma ci-dessous décrit les performances du réseau pour l'année 2020 sur la **période de relève** :

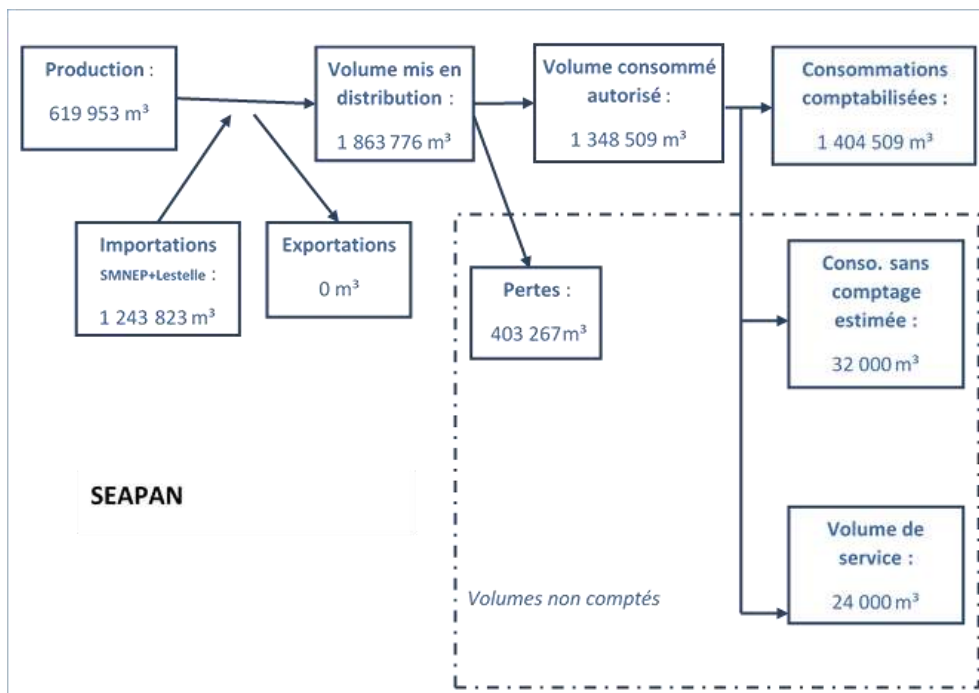


Illustration 2 : Performances du réseau d'eau potable du SEAPAN pour l'exercice 2020

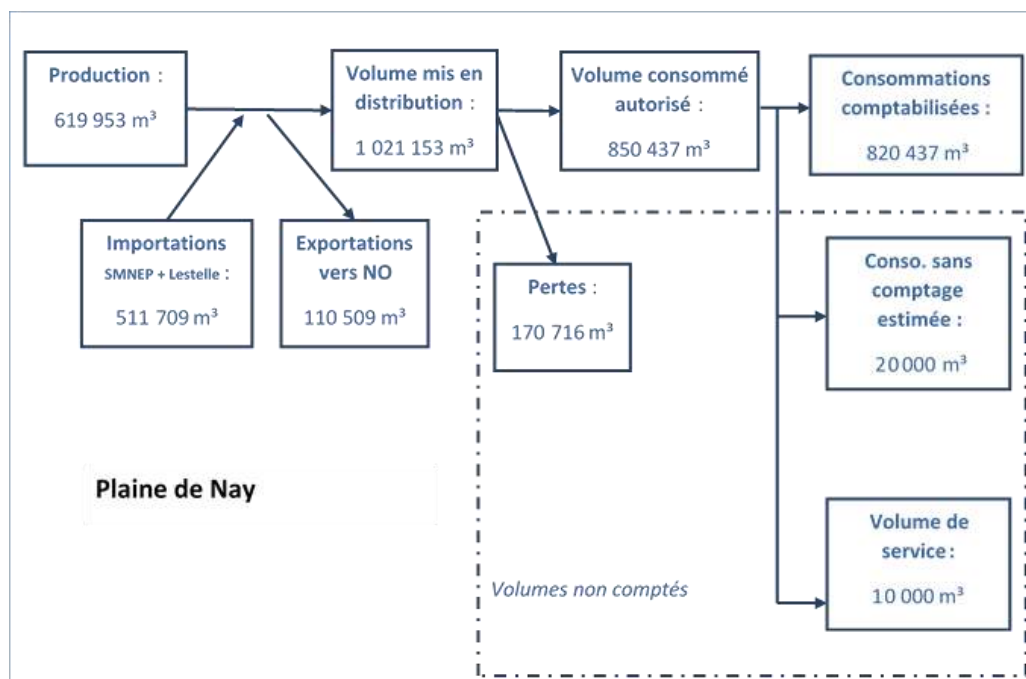


Illustration 3 : Performances du réseau d'eau potable de la Plaine de Nay pour l'exercice 2020

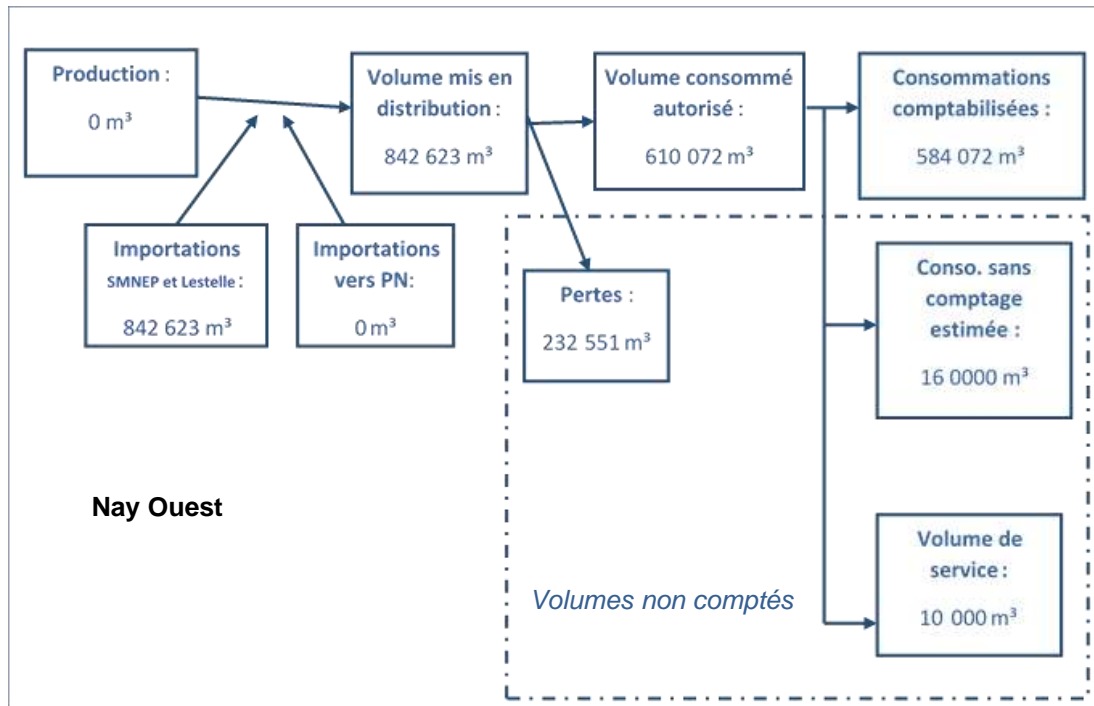


Illustration 4 : Performance du réseau d'eau potable de Nay Ouest pour l'exercice 2020

5 - Rendements

Rendement primaire = (Consommations comptabilisées / Volume mis en distribution) x 100

Rendement grenelle = (Volume consommé autorisé / Volume mis en distribution) x 100

Rendements 2020	Rendement primaire	Rendement grenelle
SEAPaN	75,36 %	78,36 %
Plaine de Nay	80,34 %	82,40 %
Nay Ouest	69,32 %	73,47 %

Graphiques d'évolution des rendements depuis 2008 :

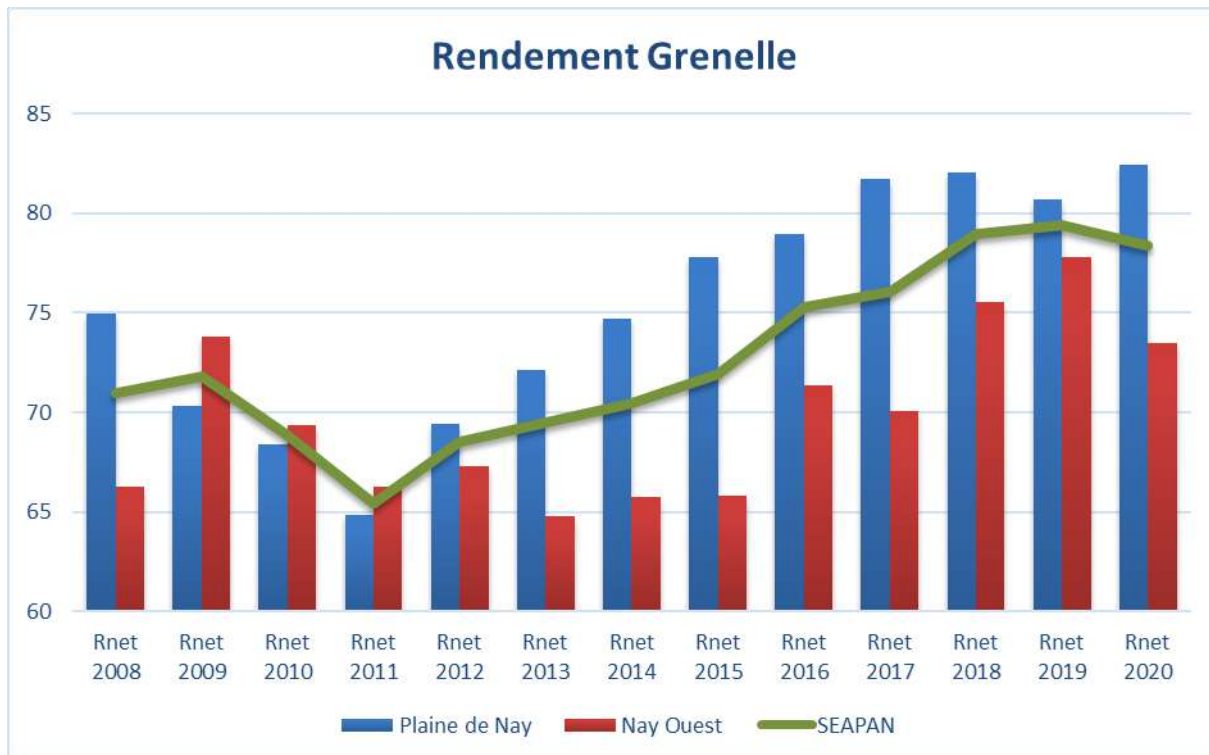


Illustration 5 : Evolution des rendements primaire et grenelle du SEAPaN depuis 2008

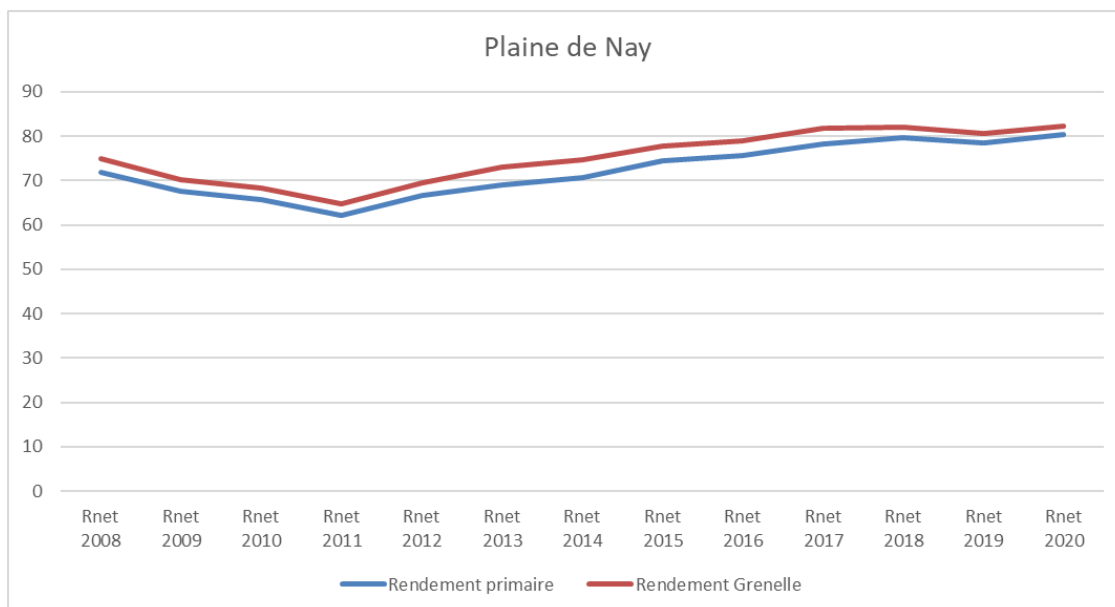


Illustration 6 : Evolution des rendements primaire et grenelle de la Plaine de Nay depuis 2008

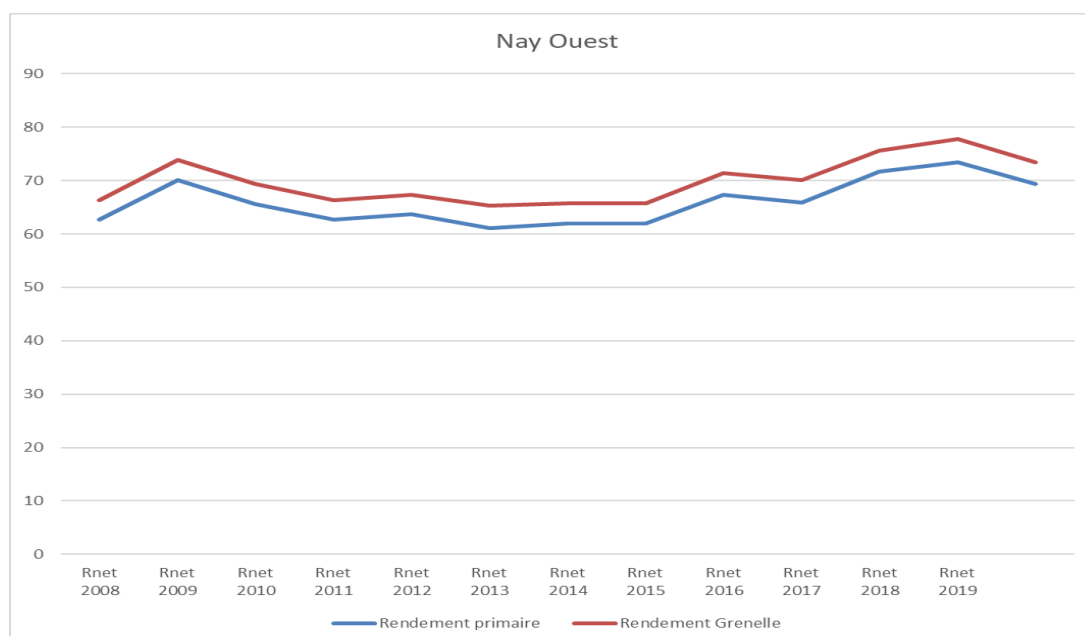


Illustration 7 : Evolution des rendements primaire et grenelle de Nay Ouest depuis 2008

Commentaire :

Le SEAPaN a nettement augmenté ses rendements depuis 2011, passant de 62,4% à 75,36% pour le rendement primaire et de 65,4% à 78,36% pour le rendement Grenelle en 9 ans.

L'augmentation des rendements pour la Plaine de Nay est rendu possible grâce à la mise en place d'une régulation de pression, d'une sectorisation et d'un renouvellement. Le rendement a ainsi augmenté d'environ 27% depuis 2011.

Pour le secteur de Nay Ouest on constate une croissance régulière depuis 2011 : +10%.

LESTELLE VILLAGE

CONSOMMATION

Commune	2019		2020	
	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé
Lestelle village	338	29 729	316	33 043
TOTAL UDI Lestelle village	338	29 729	316	33 043

MISE EN DISTRIBUTION

Volume distribué (m ³) - Secteur Lestelle village	2019	2020
Volume produit - Puits du Gave	210 874	279 921
Importation	0	0
Exportation - Secteur SEAPaN	166 275	237 699
Total Distribué	44 599	42 222

RENDEMENT

	2019	2020
Volume mis en distribution (m ³)	44 599	42 222
Volume consommé (m ³)	29 729	33 043
Rendement	67%	78,27%

FERRIERES

CONSOMMATION

SECTEUR	2019		2020	
	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé
Hougarou (Arbéost)	25	1 107		1 222
Commune Férières	104	5 348		4 650
TOTAL UDI FERRIERES	129	6 455		5 872

MISE EN DISTRIBUTION

Volume distribué (m ³) - Secteur Hougarou	2019	2020
Volume produite Source Hougarou (Bourdass)		540
Importation	0	183
Exportation	0	
Total distribué		723

RENDEMENT FERRIERES

	2019	2020
Volume mis en distribution (m ³)	19 306	19 515
Volume consommé (m ³)	6 455	5 640
Rendement	33%	24%

ARBEOST

CONSOMMATION

UDI	2019		2020	
	Nb point conso	Volume consommé	Nb point conso	Volume consommé
UDI CASTEROT	18	289		372
UDI CUREBERE	47	3987		6398
UDI LASCOUTES	13	524		598
UDI MAGOBERT	36	1157		1151
TOTAL UDI ARBEOST	114	5957	138	8519

MISE EN DISTRIBUTION

Volume distribué (m ³) - Secteur Arbéost	2019	2020
Source Magobert	2 150	2 518
Source Bourinquets (Casterot)	355	439
Source de Curebère	17 101	14 762
Source de Lascoutes	3 282	2 863
Volume produit	22 888	20 582
Importation	0	
Exportation	0	0
Total distribué	22 888	20 582

RENDEMENT UDI

	2019	2020
CASTEROT		
Volume mis en distribution	355	439
Volume consommé	289	372
Rendement	81%	85%
CUREBERE		
Volume mis en distribution	17 101	14 762
Volume consommé	3 987	6 398
Rendement	23%	43%
LASCOUTES		
Volume mis en distribution	3 282	2 863
Volume consommé	524	598
Rendement	16%	21%
MAGOBERT		
Volume mis en distribution	2 150	2 518
Volume consommé	1 157	1 151
Rendement	54%	46%

RENDEMENT GLOBAL

	2019	2020
Volume mis en distribution (m ³)	22 888	20 582
Volume consommé (m ³)	5 957	8 529
Rendement	26%	41,44%

6 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le tableau suivant indique les volumes d'eau consommés hors VEG (Ventes d'Eau en Gros) et le nombre d'abonnés par commune.

Les volumes consommés hors VEG correspondent aux volumes d'eau potable consommés par des clients du territoire de la CCPN. Ces volumes n'incluent pas les Ventes d'Eau en Gros ou volumes exportés.

En d'autres termes : volumes consommés hors VEG = volumes relevés + volumes estimés des clients.

Le SEAPaN n'exporte aucun volume d'eau potable, dans ce cas les volumes consommés hors VEG correspondent donc aux volumes réellement consommés par les abonnés.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'abonnés actifs était de 12 663 pour l'ensemble des communes gérées par la régie eau potable. **Le nombre de branchements actifs, était de 13 113.**

A savoir qu'un branchement actif est un point de consommation équipé d'un compteur, mais sans contrat, d'où la différence entre le nombre d'abonnés et le nombre de branchements actifs.

Il y a donc 450 branchements sans contrats sur le territoire.

Communes	Abonnés 2016	Conso m ³ 2016	Abonnés 2017	Conso m ³ 2017	Abonnés 2018	Conso m ³ 2018	Abonnés 2019	Conso 2019	Abonnés 2020	Conso 2020	Conso moy/abonné (m ³ /abo)				
											2016	2017	2018	2019	2020
ANGAIS	398	33 498	425	31 274	426	32 025	449	33 680	436	34 360	84	74	75	61	79
ARROS de NAY	374	51 262	403	48 070	399	48 855	411	46 925	404	49 928	137	119	122	77	124
ARTHEZ - D'ASSON	294	34 091	300	30 527	304	31 272	314	29 776	306	31 771	116	102	103	75	104
ASSAT	87	8 345	92	10 130	98	8 800	112	9 150	114	9 085	96	110	90	83	80
ASSON	881	145 418	935	147 556	938	152 429	956	149 369	986	150 081	165	158	162	176	152
BALIRO	190	16 575	210	15 949	207	17 924	208	15 984	213	18 672	87	76	87	89	88
BAUDREIX	259	27 267	281	26 738	278	31 432	307	27 116	288	27 001	105	89	113	67	94
BENEJACQ	935	98 061	995	94 821	1 020	102 482	1 038	101 529	1 038	104 268	105	96	100	112	100
BEUSTE	264	29 490	284	26 781	294	30 203	305	28 928	331	32 642	112	95	103	164	99
BOEL- BEZING	548	44 532	601	45 956	604	46 181	619	47 192	615	50 258	81	76	76	64	82
BORDERES	293	28 714	303	25 980	312	26 899	327	26 990	334	33 292	98	85	86	113	100
BORDES	1 158	156 271	1 249	122 298	1 303	150 991	1 324	154 732	1 320	162 152	135	98	116	133	123
BOURDETTES	208	21 424	235	19 924	222	21 913	223	19 144	231	20 649	103	85	99	110	89
BRUGES- CAPBIS- MIFAGET	512	60 499	540	55 971	538	60 359	548	58 123	557	62 820	118	104	112	109	113
COARRAZE	1 086	122 619	1 176	105 170	1 187	112 044	1 172	117 104	1 165	121 588	113	89	94	102	104
HAUT-de- BOSDARROS	139	21 385	148	20 963	144	22 253	152	21 016	147	21 699	154	142	154	119	148
IGON	423	49 930	449	43 846	441	45 726	468	46 140	477	48 353	118	98	104	103	101
LAGOS	216	25 201	236	23 013	232	24 657	230	22 634	229	25 089	117	98	106	95	110
LESTELLE (Hameau)	101	19 381	107	18 684	103	20 592	107	19 570	110	20 426	192	175	200	196	186
MIREPEIX	632	58 792	683	50 362	688	50 383	691	52 748	707	64 211	93	74	73	75	91
MONTAUT	532	52 795	578	54 928	577	55 691	589	63 193	588	61 200	99	95	96	108	104
NAY	1 682	185 126	1 907	165 787	1 951	158 624	2 028	167 630	2 024	169 760	110	87	81	91	84
PARDIES- PIETAT	165	14 587	178	15 238	174	17 075	174	15 180	169	16 560	88	86	98	87	98
SAINT-ABIT	127	13 281	134	12 864	135	12 412	132	10 536	139	13 531	105	96	92	95	97
TOTAL	11 504	1 318 544	12 449	1 237 385	12 478	1 281 222	12 884	1 284 389	12 928	1 349 396	115	97	103	102	104
ARBEST					132	4 329	136	4 774	141	4 396			33	39	31
FERRIERES					102	5 664	109	4 188	107	4 569			56	39	43
LESTELLE (Village)					317	25 213	336	27 704	340	30 138			79	78	89
*Sur 12 mois		1 318 544		1 275 911		1 319 453		1 336 827		1 394 075					
Sur la période de relève					12 927	1 316 428	13 465	1 321 055	13 516	1 388 499			102	100	103

N.B : le nombre d'abonnés indiqués inclus les résiliés.

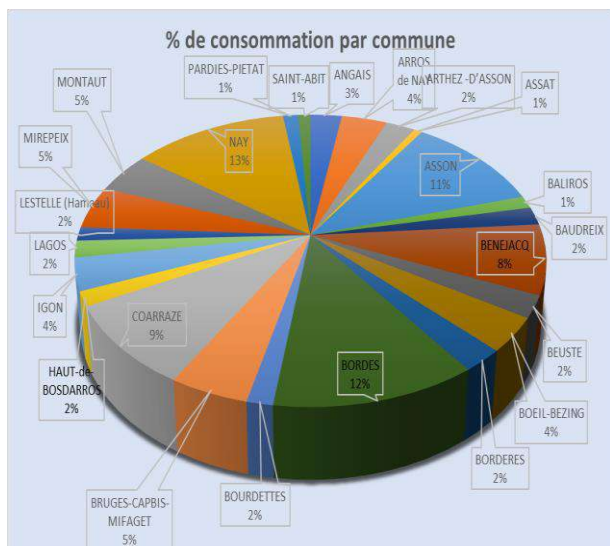


Illustration 8 : Diagramme indiquant le % de consommation par commune

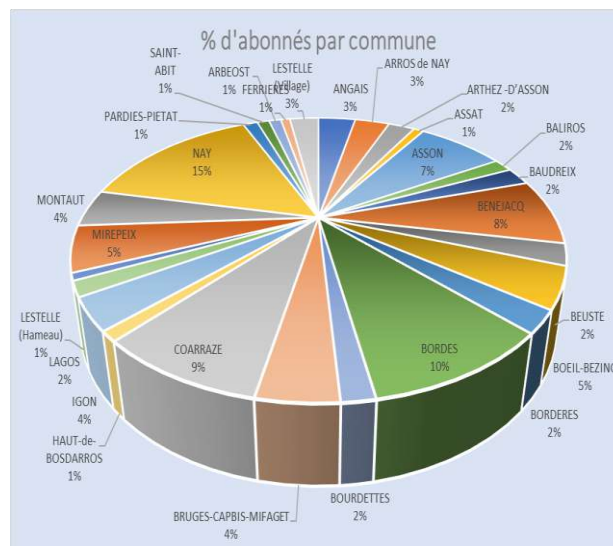


Illustration 9 : Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

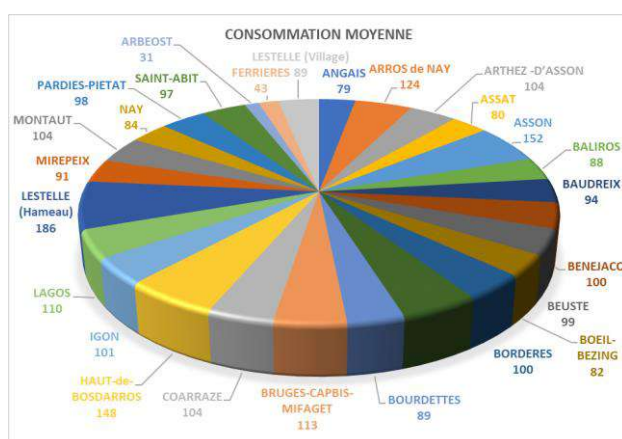


Illustration 10 : Consommation moyenne par abonné et par commune

Le tableau suivant dresse le bilan du spectre de consommation hors VEG par tranche de volume consommé par point de consommation.

SEAPAN	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020%
0 ≤ brcht < 50 m ³	3 647	3 332	3 674	3 807	4 136	4 606	5 198	5 372	41,33%
Volume (m ³)	77 558	68 438	75 439	91 481	99 059	106 123	234 757	214 937	15,42%
50 ≤ brcht < 100	3 717	3 542	3 849	3 865	4 032	4 170	4 041	4 161	32,01%
Volume (m ³)	278 249	265 184	286 271	285 711	296 469	307 721	350 256	358 597	25,72%
100 ≤ brcht < 150 m ³	2 345	2 537	2 372	2 375	2 223	2 348	1 831	2 072	15,94%
Volume (m ³)	285 031	310 604	289 068	285 744	267 847	283 838	233 521	262 621	18,84%
Total brcht < 150 m³	9 709	9 411	9 895	10 047	10 391	11 124	11 070	11 605	89,28%
Volume (m³)	640 838	644 226	650 778	662 936	663 375	697 682	818 534	836 155	59,98%
Conso/brcht < 150 m ³	66	68,4	65,8	65,98	63,84	62,71	73,94	72,05	
Brcht ≥ 150 m ³	1 609	1 995	1 636	1 669	1 447	1 580	1 098	1 394	10,72%
Volume (m ³)	634 228	738 011	657 933	615 785	587 806	648 212	512 397	557 898	40,02%
Conso/brcht ≥ 150 m ³	394,2	369,9	402,2	368,95	406,22	410,26	466,66	400,21	
Dont brcht ≥ 1 000 m ³				80	49	52	77	78	0,60%
Volume (m ³)				186 582	167 339	169 920	238 033	226 511	16,25%
Conso/brcht ≥ 1000 m ³				2 332,28	3 415,10	3 267,70	3 091,34	2 903,99	

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représente les parts des branchements et des volumes par rapport, respectivement, au nombre de branchements total et au volume total consommé durant la période de date de relève à date de relève.

Les deux graphiques suivants illustrent l'évolution des consommations par branchement.



Illustration 11 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche inférieure à 150m³ de date de relève à date de relève



Illustration 12 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche supérieure à 150m³ de date de relève à date de relève

7 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions

1.1. Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE									
AEP	AEP (pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie si commande du brcht	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau
78	61	3	5	3	67	5	234	8	16

Soit pour l'eau potable en 2020 :

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 67 demandes (+9 /2019),
- AEP seul : 78 demandes (+ 26 /2019) (dont 16 pour des branchements de terrain à viabiliser, des lotissements),
- Déplacements de compteurs d'eau fait en régie publique : 3 demandes (-49 /2019) (*)
 (*) les demandes de déplacement de compteurs (travaux privés ou gêne ou problème de relève) de 2018 et 2019 sont cumulées avec celles de 2020 et seront traitées avec un marché de travaux spécifique pour avoir le meilleur prix pour une opération globale plutôt que des chantiers isolés très chers),
 (la règle assurée par l'unité AEP est la suivante :
 - si gêne chez l'usager pour des travaux privés > le déplacement est à la charge du demandeur moyennant un devis et un bon de commande ou une intervention régie,
 - si il y a fuite ou un enjeu d'exploitation immédiat, les travaux sont à la charge de la régie et réalisés dans l'exercice,

- si le déplacement n'est pas urgent il est globalisé dans un futur marché de travaux pour minimiser l'impact financier de tous ces compteurs placés par la SAUR en partie privée (terrain ou immeuble).

Ces travaux sont la conséquence directe de la nouvelle politique de gestion patrimoniale (renouvellement des points comptage en limite du domaine public pour en faciliter l'exploitation et la surveillance des fuites chez l'usager).

Ne sont pas comptabilisés dans les statistiques des demandes de travaux issues des usagers, les branchements déplacés massivement dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux (données fournies dans les tableaux d'intervention des agents de la régie, un peu plus loin dans ce rapport).

- Poses de compteurs : 61 unités **(-35 /2019)** moins de compteur à poser en 2019 dans les lotissements, qui se remplissent au fur et à mesure.
- Demandes d'individualisation de contrats de fournitures d'eau : 11 unités **(+5 /2019)**. Ces demandes ne conduisent pas toujours à des travaux, le protocole de demande d'individualisation n'étant pas toujours bien respecté par l'utilisateur et donc moins validé par le service (qui se conforme à la réglementation en vigueur pour ces cas). Ce sont à chaque fois des études au cas par cas en fonction de la configuration du site et des possibilités techniques.

1.2. Évolution par rapport à l'exercice précédent :

Malgré l'année « COVID-19 » il y a eu plus de dossiers à traiter pour des branchements neufs.

Beaucoup moins de poses de compteurs dans des lotissements et d'intervention en régie sur les points de comptage nécessitant des travaux (en régie particulièrement), car ces dernières sont regroupées pour faire une commande globale.

Moins de gros lotissements nouveaux créés mais des lotissements de taille plus réduite (entre 4 et 9 lots) et autant de viabilisation de lots isolés, présageant autant de futures poses de compteurs neufs en 2021.

1.3. Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :

Ratio demandes reçues / Devis émis / Dossiers suivis			
CLASSÉ SANS SUITE	Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Devis émis et transmis
17	223	223	202

- ⇒ Demandes reçues au service travaux : 223 **(-53 /2019 dû à la fin des travaux de Beuste et Baudreix notamment pour des viabilisations ou des PC)**
- ⇒ Fiches enquête créées : 223 **(-46 /2019)**
- ⇒ Devis émis et transmis : 202 émis **(-7 /2019), donc un niveau égal à 2019 malgré l'année COVID19.**
- ⇒ Classé sans suite : 17 unités **(-8 / 2019)** pour des projets reportés ou abandonnés (usagers indécis ou qui n'ont pas précisé leur projet et dont le dossier n'a pas pu être traité jusqu'au bout, faute de retour du demandeur).
- ⇒ Taux d'instruction des dossiers reçus : 223 fiches instruites / 223 demandes valides reçues = **100% de taux d'instruction réel (+2.5% /2019)**.
Pour mémoire : 86,5 % en 2017 et 86.5 % en 2016. et 97.5% en 2019. Le service filtre les demandes pour éviter du travail inutile en s'assurant que la demande est bien avérée. Mais cela nécessite des vérifications par mail et téléphone auprès du demandeur.
- ⇒ Visites sur site pour l'étude et l'exécution des dossiers : 323 visites sur sites, **(-55 / 2019 à cause de l'année COVID-19 avec mars et avril en confinement total soit un travail sur 10 mois au lieu de 12, soit presque l'année normale de 2019)** de la réception de la fiche à la réception des travaux, avec prises de photos et mesures sur le terrain, ont été effectuées.
Pour mémoire : 830 visites sur site en 2017 et 780 en 2016 (passage en régie à l'eau) et 378 en 2019

Une optimisation des déplacements est opérée dans l'unité depuis août 2018 avec l'appui d'un nouvel assistant au bureau d'études et d'un appui certain sur le terrain des agents l'unité eau potable.

Chaque demande de pose de compteur d'eau nécessite néanmoins la vérification au préalable de l'état de la niche de comptage existante et l'accès à la bouche à clef (parfois posée par l'ancien délégataire et souvent endommagée depuis sa pose) ou le positionnement et le choix de fourniture à poser dans le cadre d'un branchement neuf (niche béton ou borne hors-sol type e-Cub).

1.4. Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2020 :

Nb BC	BC annulé	BC suspendu	Trx en cours	Pro facture en attente	Pro FA à valider	FA en attente	FA rejetée	FA faite
74	0	0	8	0	0	5	0	61

	BC	€
PART EU	30	73 929,05
PART AEP	71	108 265,10
TVA		34 725,65
TOTAL H.T		182 194,15
TTC		216 919,80
PART REGIE	67	16 875,00

En 2020, 74 bons de commande de branchements ont été exécuté avec le marché public.

- Nombre de bons de commande exécuté pour la partie eau potable :
 - o 71 BC/74 BC liés à l'eau potable **(+23 / 2019) malgré l'année COVID19**
 - Plus de bons de commande malgré le confinement qui a fait que les usagers avait du temps pour étudier leurs projets
 - Malgré un arrêt des travaux le 17 mars et une reprise le 11 mai 2019, le groupement d'entreprises à non seulement rattrapé le retard du confinement mais exécuté plus de commande le restant de l'année.
- Montant des travaux sur l'exercice comptable
 - o 108 265.10 €HT engagés pour l'eau potable pour 48 BC **(+ 30 287.59 /2019)**
 - Avoir remboursé aux usagers = 0.5%, (-0.7% / 2019)

1.5. Répartition par communes des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie :

COMMUNE	DEMANDES RECUES	ENQUETES REALISEES	DEVIS FAITS ET TRANSMIS	TRAVAUX EFFECTUES (REGIE OU ENTREPRISE)
ANGAIS	7	5	5	2
ARBEOST	1	1	1	1
ARROS de NAY	8	8	8	3
ARTHEZ d'ASSON	2	2	2	2
ASSAT	13	13	9	4
ASSON	19	19	17	2
BALIROS	5	5	3	1
BAUDREIX	5	5	5	1
BENEJACQ	21	21	19	7
BEUSTE	12	12	9	6
BOEIL-BEZING	11	11	11	4
BORDERES	5	5	4	4
BORDES	19	19	19	6
BOURDETTES	5	4	4	1
BRUGES-CAPBIS-MIFAGE	8	8	8	5
COARRAZE	19	18	18	6
FERRIERES	1	1	1	0
HAUT de BASDARROS	1	1	1	1
IGON	15	15	15	3
LAGOS	1	1	1	0
LESTELLE-BETHARRAM	6	6	6	3
MIREPEIX	12	10	11	5
MONTAUT	9	8	8	5
NARCASTET	0	0	0	0
NAY	15	15	15	4
PARDIES-PIETAT	2	2	1	0
SAINT-ABIT	2	2	2	0
SAINT-VINCENT	0	0	0	0
LABATMALE	0	0	0	0
TOTAL	224	217	203	76

Beaucoup de demandes reçues sur Bénéjacq, Bordes, Asson, Coarraze, Nay, Igon, Assat, Beuste et Mirepeix pour des viabilisations de terrain ou des poses de compteurs mais beaucoup moins de bons de commande en proportion des demandes reçues.

Beaucoup de demandes de devis reçues sur des communes de Montaut en 2020 sans exécution de travaux dans l'exercice à part 2 bons de commande.

L'année 2020 reste en cumul une année très productive en travaux de branchement malgré l'année COVID19, les demandes et les commandes ont été passées sur 10 mois de l'année et exécutées sur 9 mois (août : congés annuels des entreprises de travaux).

Pour mémoire, 71 bons de commande concernaient de l'eau potable précisément (avec ou sans assainissement).

1.6. Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements :

- En cours de suivi par le bureau d'études et l'unité eau potable :

Commune	Nom du lotissement	Etude avec le SEAPaN	Convention bipartite	Travaux en cours	Travaux terminés	Intégration Dom. public
Angais	Néouvielle Projet de 4 lots	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Arros-de-Nay	Division Consorts 5 PC	OUI	OUI		4PC/5	-
	Du point de vue (communal)	OUI	PROJET SUSPENDU		Nb de lots ?	
Assat	Du Martouret	OUI	OUI		OUI	
	Le Clos du Vert Galant	SUSPENDUE	OUI			
	Casau Castéra 2 tranches	OUI	OUI		OUI	
	Garona (ZA C. ADER)	EN COURS	EN COURS	A VENIR ?	A VENIR	-
	Clos de Pyrène	EN COURS	EN COURS	EN COURS	EN COURS	
	Cabaliros	OUI	OUI		TERMINEES	INTEGRE
Baudreix	Maysonnave	OUI	OUI	A VENIR		
	Projet Mairie	OUI	A VENIR	A VENIR		
Baliros	Clos du Coustalet	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Bénéjacq	Les Magnolias	OUI	OUI		OUI	
Beuste	Pasquine	OUI	OUI	OUI	OUI	A VENIR
	Faurdessus	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Boeil-Bezing	Le Vignemale	OUI	OUI		OUI	A VENIR
Bordes	Cap O Sud	OUI	OUI	OUI		

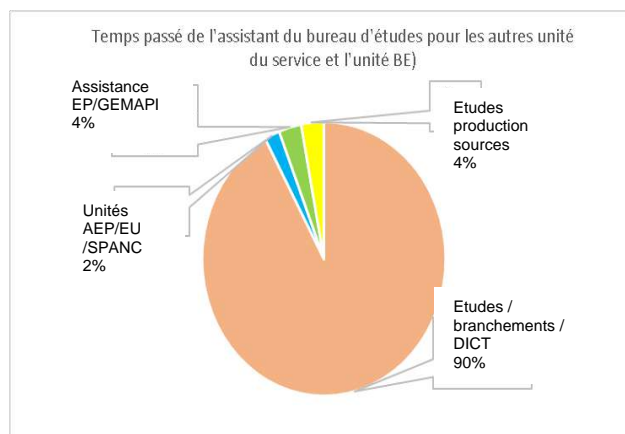
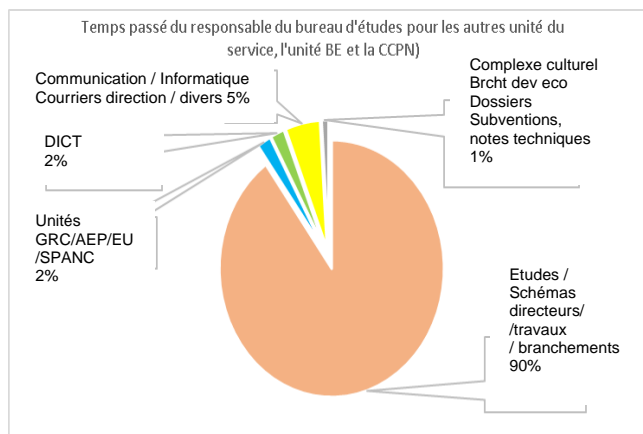
1.7. Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU :

Nombre de DICT reçues et récépissés traités

- 1000 formulaires reçus (5.4/ jour ouvré pour cette année 2020 COVID-19 avec le confinement de m-mars à mi-avril, au lieu de 6.3 en 2019).
- 948 formulaires traités sur les 948 à traiter en 2020
 - 100 % de taux de traitement

(ATU compris, sauf le weekend car pas d'agent d'astreinte pour répondre aux DT-DICT-ATU, le service répond donc avec 1 à 2j de délai, mais le réseau n'est pas classé comme sensible et les travaux peuvent commencer)

1.8. Estimation du temps passé par les deux agents de l'unité Bureau d'étude :



8 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2020

Le détail des travaux par type de canalisation et nombre de branchements renouvelés est présenté ci-après :

Travaux de renouvellement des canalisations AEP Année 2020 SEAPAN

Intitulé	Commune	Montant	Linéaire total	PE 40 ou 50	PVC 63	PVC 90	PVC 110	PVC 125	FONTE 150	PVC 160	FONTE 200	Nombre de branchement	Spécificités
Route de Pau RD 937	Mirepeix	329 500	1 014				45		969			45	
Domaine Saint Georges	Montaut	26 050	160				160					3	
Rue des 3 Fermes RD 38	Boeil-Bezing	102 965	483		20		23	440				18	
Maillage Arbéost	Ferrières	47 160	140	10	130							2	chambre comptage
Chemin Aurous	Asson	88 541	300		20			280				2	
Rues des Bouleaux et Violettes	Bénéjacq	26 310	120	60	60							7	
Chemin Bathorbe	Asson	32 930	150	150								7	
Rue Souvenir Français et rue de La textile	Nay	21 420	60	60								7	
Route de Pau RD 936	Bourdettes	103 953	492		12					480		6	
Chemin de la Textile	Bourdettes	28 750	200		145					55		8	
Interconnexion Lys	Haut de Bosdarros	17 300	900	900								12	
Rue du Stade	Baliros	37 300	110				60		50			3	
TOTAL		862 179	4 129	1 180	387	0	288	720	1 019	535	0	120	

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les performances du réseau sont rappelées par le schéma ci-dessous :

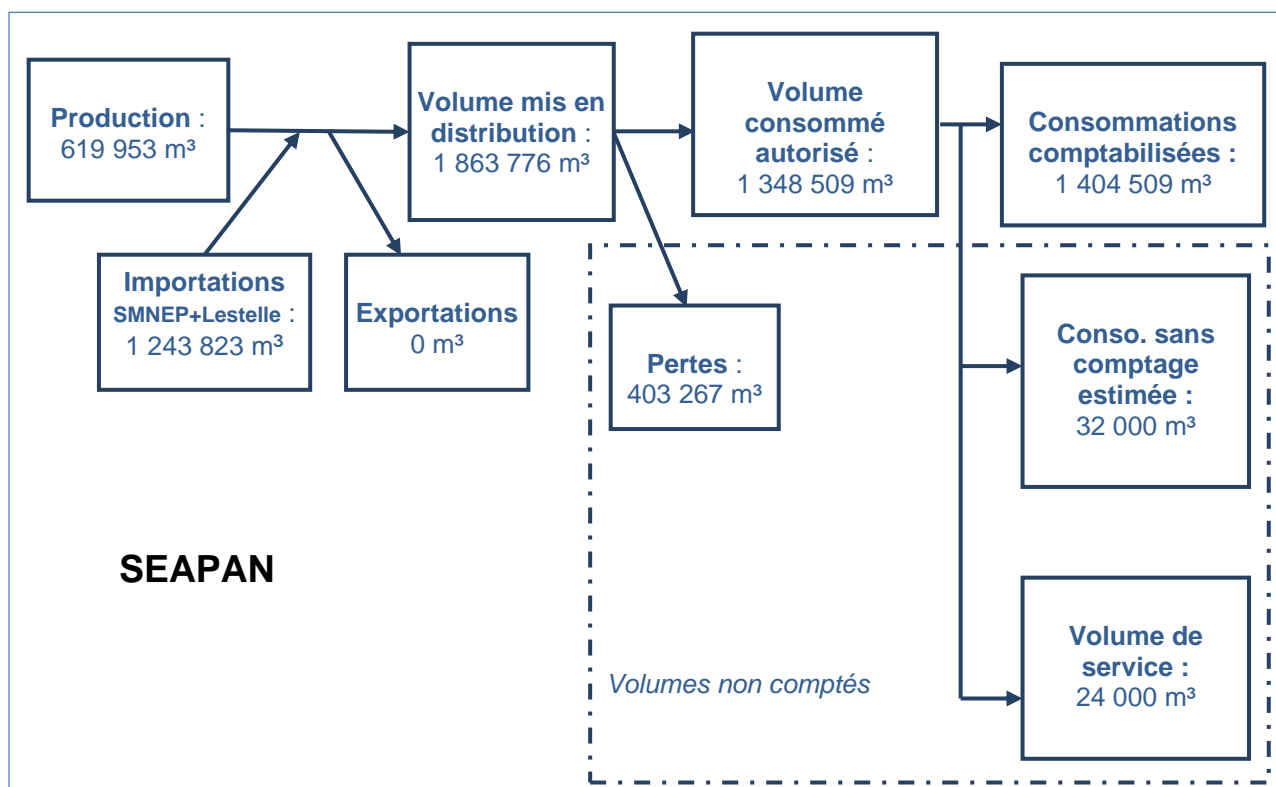


Illustration 13 : Performances du réseau d'eau potable pour l'exercice 2020

1 - Réseau de distribution

1.1. Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution, qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il permet donc de connaître les performances des installations en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Tableau de rendement de distribution :

Avec : $(\% = [(consommations\ comptabilisées + exportations + estimation\ consommations\ sans\ comptage + volume\ de\ service) / (volume\ produit + importations)] * 100$:

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement Plaine de Nay (%)	75,00	77,70	78,94	81,72	82,02	80,70	82,40
Rendement Nay Ouest (%)	66,00	65,80	71,37	70,03	75,54	77,80	73,47
Rendement Global (%)	70,50	71,90	75,29	76,02	79,20	79,41	78,36

Illustration 14 : Répartition du rendement global de distribution du réseau d'eau potable

1.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

Il permet donc d'améliorer la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements de la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des volumes non comptés ($m^3/km/j$) = [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements] / 365 :

Ind. Linéaire des volumes non comptés ($m^3/km/j$) / année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SEAPaN	3.30	2.70	2.50	2.30	1.84	1.80	2.23
Plaine de Nay	3.72	2.54	2.90	2.30	2.16	2.53	2.49
Nay Ouest	3.10	2.64	2.30	2.30	1.90	1.71	2.16

Il est important de noter que cet indice est en baisse depuis l'exercice 2011. La gestion du réseau est donc en amélioration constante depuis cette même année.

1.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) ($m^3/km/j$) = (pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

ILP ($m^3/km/j$)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SEAPaN	2,90	2,30	2,20	2,00	1,57	1,76	1,96
Plaine de Nay	3,20	1,80	2,40	2,00	1,91	2,28	2,12
Nay Ouest	2,70	2,30	2,10	2,00	1,62	1,43	1,87

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2020, le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne suivant est utilisé :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Légende :

D : Densité d'abonnés (abonnés/km) = **13 313 abonnés / 563.66 km de réseau ≈ 23,62 abonnés/km**

ILP : Indice Linéaire de Pertes en réseau ($m^3/km/j$) = **2,23m³/km/j en 2020 (CCPN)**

L'état de l'indice linéaire de perte est acceptable depuis l'exercice 2015 et reste en baisse constante depuis 2011.

1.4. Indice de pertes par abonnés

Cet indicateur vient compléter l'indice linéaire de pertes en réseau précédent.

Celui-ci est plus pertinent lorsque l'on veut interpréter le niveau de pertes pour un service rural ou intermédiaire, c'est-à-dire lorsque la densité d'abonnés n'excède pas 45 abonnés par kilomètre de réseau.

Exprimer l'indice linéaire de pertes en fonction de la densité d'abonnés revient à rapporter le volume de pertes au nombre d'abonnés.

Indice de pertes par abonnés (IPA) ($m^3/abonnés/j$) = (pertes / nombre d'abonnés) / 365

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
IPA ($m^3/abonnés/j$)	0,15	0,15	0,11	0,09	-	0,07	0,07	0,09

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2020, le référentiel suivant est utilisé :

Niveau de pertes faible	IPA ≤ 0,08
Niveau de pertes modéré	0,08 < IPA ≤ 0,15
Niveau de pertes élevé	0,15 < IPA ≤ 0,29
Niveau de pertes très élevé	0,29 < IPA

Le niveau de pertes par abonnés est **modéré** pour l'exercice 2020 et en diminution constante.

1.5. Indice linéaire de consommation en réseau

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du rendement du réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.

Il s'agit du ratio entre le volume consommé autorisé auquel est ajouté le volume exporté, et le linéaire de réseau, hors branchements.

Indice linéaire de consommation en réseau (ILC) (m³/km/j) = [(consommations comptabilisées + consommations sans comptage estimées + volumes de service + exportations) / longueur du réseau hors branchements] / 365 /

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ILC (m ³ /km/j)	6,96	6,72	6,69	6,38	6,64	6,82	7,11

NB : pour le calcul de cet indice, seuls les volumes comptabilisés et exportés sont à renseigner obligatoirement. Dans le tableau ci-dessus, tous les volumes indiqués dans la formule de calcul sont pris en compte.

Les articles D. 213-48-14-1 et D. 213-74-1 du Code de l'environnement fixent plusieurs niveaux de seuils du rendement de réseau de distribution à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement (majoration du taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ») :

- Seuil n°1 : rendement de distribution ≥ 85 %
- Seuil n°2 : rendement de distribution ≥ 65 + 0,2 x ILC

Si le seuil n°1 n'est pas atteint, le seuil n°2 doit l'être.

Pour l'exercice 2020, avec un **rendement de 78.36%** :

- | |
|--|
| - Seuil n°1 : non atteint car inférieur à 85 % |
| - Seuil n°2 : atteint car supérieur à 65 + 0.2 x 7.11 = 66.42 % |

L'indice linéaire de consommation obtenu pour l'exercice 2020 permet donc de valider la **conformité du rendement de distribution du réseau vis-à-vis du décret du 27 janvier 2012**.

NB : si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe « 65 » est remplacée par la valeur « 70 » pour le calcul du seuil n°2.

1.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance, rapporté à 1 000 habitants.

Une coupure d'eau est une interruption de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture). Les coupures d'eau non programmées correspondent donc principalement aux casses sur les branchements ou les canalisations.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés) = (nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés) * 1000. :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	CCPN	CCPN	CCPN
Nombre de casses sur branchement	68	33	70,03%	52	25	24	13
Nombre de casses sur canalisation	153	66	76,02%	50	70	75	58
Total	221	99		102	95	99	71
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés)	19,4	8,6	8,9	8,9	7,6	7,7	7,7

Pour l'exercice 2020, on dénombre donc **71 interruptions d'eau non programmées**, celles-ci sont réparties comme suit :

- **13 casses sur branchement**
- **58 casses sur canalisation**

Le nombre total de casses sur les branchements et les canalisations, sur tout le territoire du SEAPaN, est en baisse depuis 2011 (professionalisation du service des eaux et suivi de l'ancienne DSP + passage en régie publique). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc en baisse depuis ce même exercice sur le territoire du SEAPaN.

L'**annexe 3** du présent rapport dresse un bilan détaillé de la localisation de ces fuites.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des fuites de l'année 2020 par commune :

COMMUNES	NOMBRE DE FUTES 2019	NOMBRE DE FUTES 2020
ANGAIS	1	4
ARBEOST	4	1
ARROS-DE-NAY	3	8
ARTHEZ-D'ASSON	2	5
ASSON	9	17
BALIROIS	2	
BAUDREIX	1	1
BENEJACQ	8	5
BEUSTE	9	
BOEIL-BEZING	2	2
BORDERES	1	
BORDES	5	1
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	13	6
COARRAZE	7	3
HT DE BOSDARROS		2
FERRIERES	1	
IGON	2	1
LAGOS	1	
LESTELLE-BETHARRAM	5	4
MIREPEIX	11	6
MONTAUT	4	1
NAY	7	3
PARDIES PIETAT		1
SAINT-ABIT	1	
TOTAL GENERAL	99	71

Remarque : A noter que le nombre de casses sur canalisations a nettement diminué depuis ces dernières années. L'effort consenti par le SEAPaN, notamment en matière de régulation de pression, a permis d'assurer une protection efficace des réseaux d'adduction.

1.7. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. L'indice valorisé à 40 points ou plus, rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L. 2224-7-1 et D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'indice dont la valeur varie entre 0 et 120, est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N. (cf page tableau suivante) :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captages, stations de traitement, stations de pompage, réservoirs) et des dispositifs de mesures.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)		30 pts	30 pts
VP.238 ¹	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.239 ⁴	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	1 à 5 pts	100% 5 pts
VP.240 ⁴	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.241 sont acquis si le paramètre VP.238 est validé (→ Oui).	0 à 15 pts	100% 15 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)		75 pts	65 pts
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts (car pas d'équipement)
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
TOTAL		120 pts	110/120

¹ [1] Les 10 points du paramètre VP.238 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)

- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)

- Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.239 :
60%>VP.239 → 0 pt ; 60%≤VP.239<70% → 1 pt ; 70%≤VP.239<80% → 2 pts ; 80%≤VP.239<90% → 3 pts ; 90%≤VP.239<95% → 4 pts ; 95%≤VP.239 → 5 pts
- Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.241 :
50%>VP.241 → 0 pt ; 50%≤VP.241<60% → 10 pt ; 60%≤VP.241<70% → 11 pt ; 70%≤VP.241<80% → 12 pts ; 80%≤VP.241<90% → 13 pts ; 90%≤VP.241<95% → 14 pts ; 95%≤VP.241 → 15 pts

1.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur vient compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service. Il correspond au quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%) = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N) * 100

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (km)	7,385	5,17	5,41	5,13	5.25	5.56	4.12

Sur les 5 dernières années (**2016 à 2020**), le linéaire de réseau renouvelé a été de **25.47 km**, soit un taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de **0.87 % par an en moyenne**.

Le SEAPaN atteint donc son objectif qui est de maintenir un taux de renouvellement annuel de 1 % au minimum contre 0.6% en France (moyenne annuelle).

2 - Qualité de l'eau

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

Des prélèvements sont ainsi réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne d'une part les paramètres physico-chimiques, et d'autre part les paramètres microbiologiques. La fréquence et le type de ces prélèvements sont fixés dans l'Arrêté du 21 janvier 2010 qui vient modifier l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique.

Les paragraphes suivants établissent le bilan de la qualité des eaux distribuées au cours de l'exercice 2020, pour chaque unité de distribution du territoire du SEAPaN. Ces données sont issues du rapport transmis par la délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine.

Les synthèses sur la qualité de l'eau distribuée au cours de l'année 2020, pour chaque unité de distribution, sont jointes en **Annexe 4** du présent rapport.

NB : Dans ce qui suit les taux de conformité sont définis tels que : taux de conformité des prélèvements (%) = (nombre de prélèvements conformes / nombre total de prélèvements réalisés au cours de l'année N) x 100.

1.1. Unité de distribution : Plaine de Nay

L'eau qui alimente l'unité de distribution de la Plaine de Nay provient de plusieurs captages :

- Les sources karstiques Aygue Blanche (commune de Louvie Juzon) et Aygue Nègre (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom (sources de montagne). Ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection ;
- La prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom à Arthez d'Asson. L'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection ;
- La source Loustau (La Mouscle) captée sur la commune de Montaut. L'eau subit un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2020 sur l'unité de distribution de la Plaine de Nay. :

Plaine de Nay				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	47	0	100%	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	94	0	100%	Eau de bonne qualité physico-chimique

L'eau distribuée sur le réseau de la Plaine de Nay a été d'une qualité bactériologique satisfaisante et de bonne qualité physico-chimique.

1.2. Unité de distribution : Nay Ouest

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Nay Ouest provient de plusieurs origines :

- Des sources karstiques Aygue Blanche (Louvie Juzon) et Aygue Nègre (Asson) ;
- De la prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom (Arthez d'Asson) ;

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2020 sur l'unité de distribution de Nay Ouest. :

Nay Ouest				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	43	0	100%	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	86	0	100%	Eau de bonne qualité physico-chimique

L'eau distribuée sur le réseau de Nay Ouest a été d'une qualité bactériologique satisfaisante et de bonne qualité physico-chimique.

1.3. Unité de distribution : Bordes-Angais

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Bordes-Angais provient de 4 forages réalisés à Bordes dans un aquifère sableux et d'un forage réalisé à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2020 sur l'unité de distribution de Bordes-Angais :

Bordes-Angais				
Nature de l'analyse	Nombre analyse	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	23	0	100%	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	46	0	100%	Eau de bonne qualité physico-chimique.

1.4. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur est demandé en application du décret n° 2007-675 de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Celui-ci donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Il s'agit du niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% → aucune action
- 20% → études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% → avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % → dossier déposé en préfecture
- 60% → arrêté préfectoral
- 80% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indicateur est ici déterminé pour le captage de la source Loustau (La Mouscle) sur la commune de Montaut. L'évolution de cet indice depuis l'exercice 2010 figure dans le tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%

3 - Consommation énergétique

Le tableau ci-dessous dresse, depuis l'exercice 2014, le bilan de la consommation énergétique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW :

Station	2014 (kWh)	2015 (kWh)	2016 (kWh)	2017 kWh)	2018 (kWh)	2019 (kWh)	2020 (kWh)
Réservoir partiteur de Nay				126	113	113	34
Réservoir partiteur d'Arthez d'Asson				-49	65	-49	73
Réservoir Coumes Poste de re-Chloration	141	169	373	3198	4 258	132	1215
Réservoir Asson Capbern				5	-1031	52	0
Réservoir Coaraze Haut Service	29	9	27	0	7	0	0
Réservoir Sarramayou			1080	115	28	15	39
Chloration Mouscle	1225	6 938	4251	7 023	6 366	5 797	4 750
Réservoir Lestelle Traitement UV					2 790	1689	460
Station de pompage Lestelle					8 739	15 008 HC 29 096 HP	71187
Captage traitement BOURDAS FERRIERES						22	137
TOTAL	1 395	7 116	5 731	10418	21 335	51 872	77 895

4 - Les produits de traitement

La source de production d'eau potable de La Mouscle nécessite la consommation de chlore indiquée dans le tableau suivant :

		Source de La Mouscle	Réservoir Coumes (kg)	Désinfection ARBEOST (1 galet de chlore / réservoir / mois)	Désinfection FERRIERES (injection Javel liquide)	Puit Lestelle-Bétharram
2014	Production (m ³)	332 892				
	Conso de chlore (kg)	342				
2015	Production (m ³)	338 013				
	Conso de chlore (kg)	196				
2016	Production (m ³)	328 694				
	Conso de chlore (kg)	196				
2017	Production (m ³)	324 324	Poste de rechloration			
	Conso de chlore (kg)	199.6	20			
2018	Production (m ³)	349 548	Poste de rechloration	29 257	17 284	
	Conso de chlore (kg)	199.6	14	18		
	Javel (kg)				78	
2019	Production (m ³)	374 277	Poste de rechloration	25 447	19 306	210 874
	Conso de chlore (kg)	199.6		18		149.7
	Javel (kg)				78	
2020	Production (m ³)	385 794	Poste de rechloration	156 755	22 175	281 118
	Conso de chlore (kg)	199.6	14	18		199,6
	Javel (kg)					

Un suivi régulier des traitement est effectué :

- contrôle bi-hebdomadaire
- adaptation des fréquences de contrôle en fonction de la météo (forte pluie, orage...).

V. INDICATEURS FINANCIERS

1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2020

L'assemblée délibérante vote en décembre de l'année N-1 les tarifs applicables pour l'année N. Pour l'année 2020 les tarifs sont les suivants :

		Tarif général	Commune de Lestelle Betharram	Commune de Ferrières	Commune d'Arbéost
Délibération du 14/12/2020	Part Fixe	70€ HT/an soit 35€HT/semestre	54€ HT/an soit 27€HT/semestre	54€ HT/an soit 27€HT/semestre	54€ HT/an soit 27€HT/semestre
	Part variable	1,05€ HT/m3	1,03€ HT/m3	0,80€ HT/m3	0,90€ HT/m3 (Etable et Fromagerie : 0,65€ HT/m3)

Le service est assujéti à la TVA.

2 - Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (40 % de l'année N-1).

➤ Redevance de pollution domestique par commune :

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euros par m3, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

L'assiette de la redevance est constituée par les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques. On y ajoute ceux facturés aux abonnés non domestiques, s'ils ne sont pas directement redevables de l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique. Peuvent s'y ajouter aussi les volumes d'eau ne provenant pas de la distribution publique s'ils sont soumis à redevance communale d'assainissement tels que les puits privés munis de dispositifs de comptage. L'annexe 2 de la circulaire n°6/DE du 15 février 2008 récapitule les dispositions applicables selon l'activité de l'abonné et/ou la nature du branchement au réseau d'eau potable.

Pour l'année 2020 cette redevance est constante et donc identique à la valeur de 2019 soit 0.33€ HT/m³ et elle est la même pour toutes les communes du service.

3 - Le prix de l'eau

1.1. Evolution du tarif de l'eau

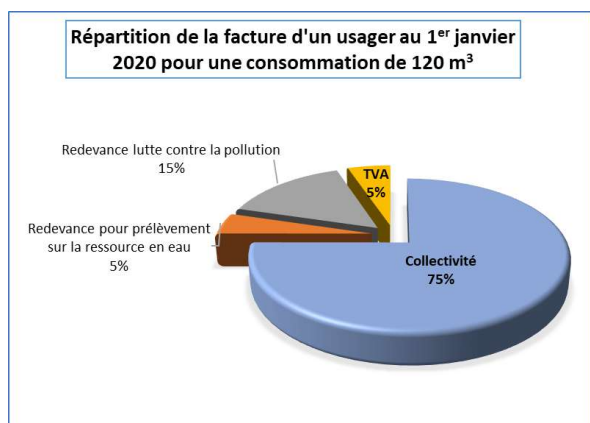
	Désignation	1 ^{er} janv. 2016	1 ^{er} janv. 2017	1 ^{er} janv. 2018	1 ^{er} janv. 2019	1 ^{er} janv. 2020	Variation 2019/2020
		SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN
		NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN
Part de l'exploitant							
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire						
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	le m ³						
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire	73	73	73	70	70	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	le m ³	1,05	1,05	1,05	1,05	1,05	
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,105	0,10	0,10	0,10	0,10	0
	Redevance lutte contre la pollution (€/m ³)	0,315	0,32	0,33	0,33	0,33	0
	TVA (%)	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	

1.2. Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2016	1 ^{er} janv. 2017	1 ^{er} janv. 2018	1 ^{er} janv. 2019	1 ^{er} janv. 2020	Variation 2018/2019	
	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	
	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	€	%
Collectivité	199	199	199	196	196	0	0
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,6	12,6	12	12	12	0	0
Redevance lutte contre la pollution	39,0	38,4	39,6	39,6	39,6	0	0
TVA	13,717	13,75	13,783	13,63	13,63	0	0
Total (€ TTC)	263,12	264,38	264,38	261,23	261,23	0	0

Prix théorique TTC du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2020 : 2,18 €/m³ contre 2,20 €/m³ en 2018 et 2017, 2,19 €/m³ en 2016 et 2,17 €/m³ en 2015.

Répartition au 1^{er} janvier 2020 :



En Annexe 5, est joint un exemple type de facture pour une consommation moyenne de 120 m³ avec le détail du prix de l'eau applicable pour l'exercice 2020.

Comparatif 2020 de la tarification EAU POTABLE des collectivités de la région

Tarifs de l'eau potable, applicables en 2020 (au 01/04/2020), hors redevances de l'agence de l'Eau Adour Garonne

Collectivités	Parts fixes et variables						TOTAL AEP				Principales caractéristiques (2019)			
	Abon. Collec.	Abon. Délégat.	Total Abon. annuel	Conso Collec.	Conco 0-60 Délégat.	Conso > 60 m ³ Délégat.	Total HT 60 m ³	Total HT 120 m ³	€ HT/m ³ (120 m ³)	€ TTC/m ³ (120 m ³)	Linéaire réseau en Km ⁽²⁾	Taux de renouv. 2015-2019	Nombre abonnés	Population desservie
SMNEP région de Jurançon	0,00	24,28	24,28	0,6700	0,2779	0,4676	81,15	149,41	1,25	1,31	827	1,25%	32 631	70 200
SiAEp 3 Cantons d'Artix	31,00	25,30	56,30	0,9300	0,5547	0,5547	145,38	234,46	1,95	2,06	505	0,92%	6 770	14 000
Ville de Pau	21,00		21,00	1,1500			90,00	159,00	1,33	1,40	320	1,30%	16 179	77 130
SIAEP région de Lescar	0,00	29,46	29,46	0,5475	0,6236	0,6236	99,73	169,99	1,42	1,49	198	0,81% ⁽¹⁾	6 822	16 033 ⁽¹⁾
Syndicat Mixte Gave et Baïse ⁽³⁾	25,00	38,95	63,95	1,4100	0,3965	0,4870	172,34	286,16	2,38	2,52	916	1,01%	14 563	30 000 ⁽¹⁾
CdC Pays de Nay	40,00	30,00	70,00	0,4000	0,6500	0,6500	133,00	196,00	1,63	1,72	567	1,01%	12 564	28 500
SMEA Vallée de l'ousse	25,00	43,90	68,90	0,3100	0,9200	0,9200	142,70	216,50	1,80	1,90	1 090	0,81%	15 369	32 000
SIAEP Luy - Gabas - Lées Secteur Luy Gabas ⁽⁴⁾	30,90	24,03	54,93	0,6631	0,7463	0,7463	139,49	224,06	1,87	1,97	1 096	1,17%	15 082	33 705
SIAEP Luy - Gabas - Secteur Garlin ⁽⁴⁾	20,77	34,16	54,93	0,5131	0,8963	0,8963								

(1) : caractéristique non modifiée ou non réactualisée par rapport à l'année précédente,

(2) : linéaire de réseaux hors branchements.

(3) : "conso 0-60 délégataire" basée sur la moyenne pondérée des tarifs contractuels pour les tranches 0-25 m³ et 26-500 m³.

(4) : tarification moyenne appliquée sur le territoire de "Luy et Gabas" d'une part, et de "Garlin" d'autre part.

4 - Budget du Service 2020

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 18 avril 2020 :

SECTION D'EXPLOITATION			
Chap.	Dépenses (€)		
11	Charges à caractère général	977 300	
12	Charges de personnel	506 100	
65	Autres charges de gestion courante	26 000	
14	Atténuation de produits	654 000	
Total des dépenses de gestion des services		2 163 400	
66	Charges financières	72 628	
67	Charges exceptionnelles	14 000	
22	Dépenses imprévues	26 135	
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 276 163	
23	Virement à la section d'investissement	1 633 066	
42	Opération d'ordre de transfert entre section	604 600	
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 237 666	
TOTAL		4 513 829	
Résultat reporté ou anticipé			-
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 513 829	

Chap.	Recettes (€)		
70	Autres produits de gestion courante	3 253 030	
75	Autres produits	1 110	
13	Atténuation de charges	3 000	
Total des recettes de gestion des services		3 257 140	
Total des recettes réelles d'exploitation		3 257 140	
42	Opération d'ordre de transfert entre section	85 194	
Total des recettes d'ordre d'exploitation		85 194	
TOTAL		3 342 334	
Résultat reporté ou anticipé			1 171 495
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 513 829	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Dépenses (€)		
23	Opérations d'équipements	3 925 298	
Total des dépenses d'équipement		3 925 298	
16	Emprunts et dettes assimilés	255 300	
20	Dépenses imprévues	15 356	
20	Immobilisations incorporelles	113 530	
21	Immobilisations corporelles	114 758	
Total des dépenses financières et op compte tiers		498 944	
Total des dépenses réelles d'investissement		4 424 242	
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	85 194	
41	Opérations patrimoniales	157 182	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		242 376	
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		501 609	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 168 227	

Chap.	Recettes (€)		
13	Subventions d'investissement reçues	139 500	
16	Emprunts et dettes assimilés	1 582 585	
Total des recettes d'équipement		1 722 085	
1068	Réserves	1 051 294	
Total des recettes financières		1 051 294	
Total des recettes réelles d'investissement		2 773 379	
21	Virement de la section de fonctionnement	1 633 066	
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	604 600	
41	Opérations patrimoniales	157 182	
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 394 848	
TOTAL		5 168 227	
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé			-
TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		5 168 227	

▪ Recettes de la collectivité

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité suite au passage en régie du service eau potable au 1^{er} janvier 2016 :

Recettes de vente d'eau € HT	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de vente d'eau domestiques	2 241 568	2 224 896	2 246 692	2 293 657	2 357 670
dont abonnements	857 097	925 642	887 677	892 565	911 387
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-21 386				
Total vente d'eau € HT	2 220 182	2 224 896	2 246 692	2 293 657	2 357 670
Autres recettes					
Autres prestations aux abonnés	26 143	32 551	38 379	34 120	30 667
Recettes de raccordement	130 158	154 255	151 132	111 083	137 615
Total recettes € HT	2 376 483	2 411 702	2 436 203	2 438 860	2 525 952

5 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2020 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2020 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
4 404 627 €	3 763 217 €	326 401 €	71 115 €	255 286 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Durée d'extinction de la dette (années) = encours de la dette contractée par la collectivité pour financer le service eau potable / épargne brute annuelle. :

Données arrêtées au 31 décembre 2020	
Encours de la dette contractée	3 763 217 € HT
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 3 332 600 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 2 273 600 € HT</i>	
Epargne brute annuelle	1 059 000 € HT
Durée d'extinction de la dette	3,6 ans

Pour l'exercice 2020, on obtient un très bon ratio d'extinction de la dette, en effet il est inférieur à 8 ans. En d'autres termes, si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait un peu moins de 3,6 ans pour se désendetter.

6 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2020 s'élèvent à **532 182.15 €**.

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2020 à **85 192.33 €**.

7 - Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes

Cet indicateur du taux d'impayés traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service.

Le montant des impayés en **2020** s'élève à **334 173.27€ TTC** (redevances eau et assainissement confondues). Ce montant englobe les listes admissions en non valeur et les créances éteintes que la collectivité n'a pas acté.

Dans le courant de l'année 2020, le trésorier a proposé des listes de dossiers mais qui n'ont ni été admises en non-valeur (possibilité de recouvrement) ou ni admises en créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Le tableau, ci-dessous, retranscrit les montants que la collectivité a acté pour les années 2017, 2018 et 2019 :

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
Année 2017	1 255.70 €	2 159.78 €
Année 2018	-	3 295.63 €
Année 2019	-	3 077.10 €
Année 2020	-	-

8 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fond de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils départementaux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (€/m³) = (montants des abandons de créance + montants des versements à un fond de solidarité) / (volume consommé comptabilisé domestique + non domestique)

- 2020 : 16 demandes ont été déposées et toutes acceptées. Le Département a versé, au titre du FSL, un montant global de 3 896.32€.

VI. BILAN RELATION CLIENTELE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a la compétence Eau et Assainissement.

La relation clientèle, avec un service public de proximité, a donc été gérée en direct.

Cette gestion prend en compte :

- La relation clientèle au quotidien avec les prises d'abonnement et les résiliations ainsi que les demandes de mensualisations,
- La programmation des interventions clientèles,
- La mise à jour des tournées de relève,
- La gestion des anomalies de relève avec envoi des courriers de surconsommation,
- La facturation, résiliations tous les mois, trimestrialisés, facture estimative en avril et facture réelle en novembre.

La tableau ci-dessous, dresse un bilan de la gestion clientèle arrêté au 31 décembre 2020.

INTERVENTIONS CLIENTELES	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Campagne renouvellement compteur				511	710
Casse branchement	-	-	2	3	2
Changement de compteur	105	576	903	365	288
Changement Niche	-	6	7	-	1
Changement robinet avant compteur	9	28	15	8	3
Compteur bloqué	9	21	22	14	17
Compteur cassé				3	-
Demandes diverses	-	-	37	30	62
Déplacement compteur	4	2	12	29	36
Dépose du compteur	-	-	3	9	6
Dysfonctionnement tête	-	-	81	17	
Eau mauvais gout/sale	15	24	23	28	39
Fermeture branchement + relève du compteur	298	468	348	323	218
Fuite après compteur	24	-	43	66	80
Fuite avant compteur	82	9	146	95	97
Fuite avant et après compteur	31	186	11	8	3
Fuite joint après compteur	-	-	4	8	3
Fuite réseau	-	-	4	6	5
Fuite robinet	-	5	15	8	5
Fuite sans précision de localisation	23	18	20	17	9
Manque de pression/manque d'eau	60	72	45	91	65
Mise en conformité	-	-	12	47	135
Niche pleine d'eau	24	49	52	46	50
Ouverture branchement + relève du compteur	175	329	295	265	256
Relève index	169	528	396	238	199
Reparamétrage Compteur	-	93	5	-	-
Robinet défectueux	-	-	8	86	12
Vérification branchement/compteur	219	231	129	129	66
Vérification compteur/tête	-	-	82	37	2
Vérification déconnexion puit	-	-	2	-	1
Vérification présence dysconnecteur	-	-	6	5	
Vérification réparation fuite	-	15	9	4	2
TOTAL	1 247	2 660	2 737	2 496	2 372

NB : le tableau ci-dessus ne prend pas en compte les interventions du début d'année 2016 qui n'étaient pas matérialisées dans le logiciel métier (fiche interventions manuelles).

1 - Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés

En eau potable :

	Nombre de demandes	Volumes en m3
Année 2017	60	17 395
Année 2018	90	36 975
Année 2019	107	47 787
Année 2020	154	52 006

En assainissement collectif :

	Nombre de demandes	Volumes en m3
Année 2017	78	29 362
Année 2018	118	35 520
Année 2019	141	47 873
Année 2020	142	52 540

2 - Bilan sur les modalités de paiement (mensuel et privé) et les trimestrialisés

Au 31 décembre 2020, le nombre de mensualisés atteint 6 549 contre 6 028 en 2019, 5 541 en 2018, 4 743 en 2017 et 3 930 en 2016.

Le nombre de trimestrialisés est de 82 (compteurs relevés et facturés au trimestre).

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la facturation :

FACTURATION PRODUITE	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Rôles émis	55	96	85	78	86
Factures estimatives sur l'année	7 582	6 683	6 193	6 305	5883
Factures réelles sur l'année	11 183	11 205	11 836	12 021	12 367
Factures fin de contrat	66	734	832	926	807
Factures de dégrèvement	89	84	163	155	193
Factures réelles rectifiées	184	156	95	27	-
Nombre d'usagers mensualisés	3 930	4 743	5 541	6 028	6 549
Nombre d'usagers prélevés à échéance	1 140	1 477	1 684	1 614	1 783
Factures trimestriel	272	296	419	419	323

VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'EAU

1 - Travaux 2020

L'inventaire des travaux réalisés (en cours, achevés ou démarrés) au cours de l'exercice 2020, sur le réseau d'eau potable et sur les différents ouvrages, est établi en Annexe 7 du présent rapport.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages

La liste des opérations d'entretien effectuées sur le réseau d'eau potable et sur les ouvrages, au cours de l'année 2020 est présentée en annexe 8 du présent rapport.

VIII. SYNTHÈSE

	Unité	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes SEAPaN (Hors Arbéost, Ferrières et Lestelle village)						
Volumes produits	m ³	331 200	324 324	378 553	352 758	619 953
Volumes importés		1 507 650	1 407 364	1 367 957	1 415 112	1 243 823
Volumes exportés		-	-	-	-	
Volumes total mis en distribution		1 838 850	1 731 688	1 746 510	1 767 870	1 863 776
Volumes total vendus aux abonnés		1 318 544	1 254 780	1 281 222	1 300 080	1 404 509
Rendements SEAPaN						
Rendement primaire	%	71,70	72,20	75,99	76,24	75,36
Rendement grenelle		75,30	76,00	79,20	79,41	78,36
Rendement global du réseau de distribution		75,30	76,00	79,20	79,40	78,36
Abonnés/Branchements						
Nombre abonnés		11 504	12 449	12 478	12 884	12 928
Conso moy/abonnés		115	97	103	102	104
Branchements		11 716	11 838	12 704	12 916	12 999
Conso/brcht < 150 m ³	m ³ /brcht	65,98	63,84	62,71	63,58	72,00
Conso/brcht > 150 m ³		368,95	406,22	410,26	403,82	400,21
Indices						
Indice linéaire des volumes non comptés	(m ³ /km/j) /année	2,50	2,30	1,84	1,80	2,23
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	m ³ /abonnés/j	2,20	2,00	1,57	1,76	1,96
Indice de pertes par abonnés (IPA)		0,11	0,09	0,07	0,07	0,09
Indice linéaire de consommation en réseau (ILC)	m ³ /km/j	6,69	6,38	6,64	6,82	7,11
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abonnés	8,90	8,90	7,60	7,70	5,90
Recettes/Prix/Dépenses						
Recette de la collectivité	€	2 220 182 (vente eau) + 156 301 (autres recettes)	2 224 896 (vente eau) + 186 806 (autres recettes)	2 246 692 (vente eau)	2 293 657	2 357 670
Recette de l'exploitant						
Prix TTC du m ³ pour un usager consommant 120 m ³	€/m ³	2,19	2,2	2,20	2,18	2,18
Travaux						
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice	km	5,41	5,13	5,25	5,567	4,129
Linéaire réseau		567	567	586	563,66	562
Branchements	/	218	208	285	160	120
Coût total travaux	€ HT	1 050 000	687 000	1 257 000	994 381	862 179

IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2021

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le service pour améliorer le fonctionnement du système d'eau potable. Les objectifs pour l'année 2021 se déclinent de la façon suivante :

1 - Travaux et contrôles

⇒ **SÉCURISATION :**

- Réservoirs à réhabiliter : Ville de Nay (2021), Coarraze BS (2021) et Sarramayou (2022).

⇒ **RENOUVELLEMENT :**

- 6 kilomètres de réseau vont être renouvelés, soit 1 % du linéaire total
- 200 branchements seront renouvelés, soit environ 1.7 % du nombre de branchements total

⇒ **COMPTEURS et TELE-RELÈVE :**

- Renouvellement de 4 000 compteurs sur les 4 prochains exercices (2021 à 2023) et étude pour équiper le secteur d'Angaïs et Bordes en télé-relève.

Le tableau en page suivante, présente les perspectives de travaux pour l'exercice 2021.

2 - Études et prospectives

- ⇒ Actualisation du schéma directeur d'eau potable avec révision de la gestion patrimoniale. Mise en place du PGSSE (plan de gestion de la sécurité et de la surveillance de l'eau).

3 - Fonctionnement du service

- ⇒ **Communication/Echange** : Mise en place du module I-Client

1 - Annexe 1 : Lettre d'information aux abonnés

2021 – Autonomie de la production et sécurisation de la distribution de l'eau potable.

Le Pays de Nay, un territoire riche de ses Hommes, de leur histoire et leurs activités, de sa nature et **de son eau !**

Qu'elle vienne d'une partie des chaînons béarnais à Arbéost, Ferrières, Bruges-Capbis-Mifaget et Asson, d'une source locale dans les bois de Montaut ou de la nappe alluviale du Gave de Pau à Lestelle-Bétharram ou Pardies-Piétat, l'eau du Pays de Nay est riche en quantité et en qualité.

Cependant pour assurer une autonomie au niveau production et garantir la sécurité sanitaire de la distribution de l'eau potable du territoire, des infrastructures doivent encore être étudiées et créées (1^{er} enjeu) et toutes les étapes de son cheminement jusqu'au robinet du consommateur doivent être vérifiées en identifiant tous les risques possibles (2nd enjeu).

Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) lancé par l'OMS répond à ce 2nd enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques.

D'autres enjeux réglementaires sur l'eau et l'assainissement imposés par les changements climatiques, sont déjà envisagés par la collectivité depuis 2008, bien avant que cela soit imposé réglementairement :

- Assurer une diversification des ressources en eau sur son territoire, une autonomie pleine et entière pour la production d'eau potable.
- Affirmer sa place de bon gestionnaire de ses réseaux d'eau et d'assainissement confirmée par les partenaires historiques comme l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui accompagne tous les projets d'études et d'investissement de la collectivité.

Pour continuer dans ce nouveau cycle d'investissement deux nouveaux Schémas Directeurs d'eau et d'assainissement sont en cours et s'achèveront fin 2021.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE
Président de la Communauté

Alain CAPERET
Vice-président

RAPPEL : Simplifiez-vous la vie !

Optez pour la mensualisation de vos factures d'eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la facturation est établie par la collectivité en charge de l'eau et de l'assainissement. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation simplifient le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner un mandat de prélèvement à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer au service des eaux à Bénéjacq :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ou par courriel à : accueil.seapan@paysdenay.fr

Ou au **05 59 61 11 82** (tapez 2 pour accéder au service de l'eau et de l'assainissement de la CCPN)

Eau : Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.

La mise en œuvre d'un PGSSE constitue une étape permettant à la CCPN, en charge de l'alimentation en eau potable, de bien identifier les forces et les faiblesses du système de production et de distribution d'eau. Cela permet de définir les priorités d'action et d'optimiser l'efficacité d'organisation du service des eaux au meilleur coût pour le consommateur.



Lettre d'information aux usagers du service eau & assainissement.

2020

Eau potable

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) :

Pour une eau du robinet fiable en permanence.

Etude d'extension de la production d'eau par la régie :

Prospection de nouvelles ressources pour être autonome.

Assainissement

Assainissement collectif de Lagos :

Une mise en service envisagée pour le 1^{er} janvier 2023

Schéma Directeur d'Assainissement :

Finalisation en cours.

Zoom sur le projet d'extension de la station d'épuration d'Asson.

Votre service des eaux

Mensualisation de votre facture d'eau et d'assainissement.

Eau : Vers une autonomie complète de la production d'eau potable.

1^{er} enjeu : le volet « Santé humaine et population – Eau potable » du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en liaison avec le PGSSE :

- Diversifier la qualité de l'eau distribuée,
- Mieux répartir les prélèvements,
- Sécuriser l'approvisionnement en eau.

2nd enjeu : le coût global du prix de l'eau distribuée sur le Pays de Nay :

Ces nouvelles ressources qui seraient injectées dans le réseau public d'eau potable permettraient de réduire de 50% les achats d'eau au Syndicat Mixte du Nord Est de Pau, (syndicat producteur d'eau qui la revend aux distributeurs du Pays de Nay jusqu'au Gers). (- 30 cents/m3 pour une eau exploitée en régie publique permettant de faire des investissements sur les ouvrages publics).

Une commande politique de gestion de l'eau potable : Dans la suite logique de la décision politique de rassembler toutes les collectivités du territoire depuis 2008 et se réapproprié la production et la distribution de l'eau en régie publique pour une maîtrise totale de son territoire, la CCPN a donc naturellement décidé d'appuyer fermement son autonomie en tant que **producteur d'eau**.

Pour sécuriser et diversifier la ressource en eau potable, il a été décidé de trouver de nouveaux points de production en amont (Ferrières et Bruges et Asson) et en aval (Pardies-Piétat) du bassin de distribution pour couvrir de façon autonome les besoins en eau du territoire.

Des études de prospection de la ressource en eau sont en cours dans la nappe alluviale du Gave de Pau à Pardies-Piétat et la captation de sources à Ferrières et Asson (parcelle de Bruges) est également étudiée. Des dossiers réglementaires seront déposés pour un usage de l'eau pour la consommation humaine. Ces études de travaux de forage et de conduite d'adduction seront lancées en cours d'année 2021 pour une mise à la distribution après autorisation préfectorale vers 2022-2023.

Assainissement à Lagos :

Une mise en service projetée pour le 1^{er} janvier 2023

La création du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et le renouvellement des conduites d'eau potable devraient débuter en janvier 2021 après une première série d'enquêtes de raccordement fin 2020 chez les Lagosiens concernés par le projet, pour une mise en service au 1^{er} janvier 2023.

Les nouveaux usagers du service d'assainissement collectif auront deux ans pour se raccorder sur le tabouret mis à disposition et faire contrôler leur habitation.

Deux années supplémentaires seront accordées aux cas les plus complexes ou les plus onéreux mais la redevance (part fixe (abonnement) et la part variable (au m3 d'eau consommés) du service d'assainissement seront perceptibles dès le 1^{er} janvier 2023.

La Participation Financière à l'Assainissement collectif (PFAC, ancienne PRE) est perceptible dès que le raccordement en partie privée est effectif et contrôlé par le service des eaux.

Un potentiel de 232 immeubles à desservir (nouveaux projets compris) pour 5,2 km de réseau et 2 postes de relevage. Quelques habitations resteront en assainissement autonome (hors zonage, ou trop éloignées et en contrebas du projet collectif).



7 zones de travaux à déployer en fonction du sens de circulation des véhicules et des accès aux chantiers (2 entreprises de travaux)

Assainissement : Doublement de la capacité de la station d'épuration d'Asson en 2021

Après trois opérations de réhabilitation déjà menées sur le réseau d'assainissement dès son intégration en 2013 dans le patrimoine de la Communauté de communes, et bientôt une quatrième à venir, le projet d'extension de la station d'épuration est lancé depuis août 2020.

Les travaux permettant de doubler sa capacité de traitement devraient débuter au printemps 2021 pour une mise en service en fin d'année.



Implantation des nouveaux ouvrages hydrauliques et de commande sur le site de la station d'épuration d'Asson

Les Schémas Directeurs d'eau et d'assainissement.

Après dix ans de suivi et d'application des deux derniers schémas directeurs d'eau et d'assainissement, leur renouvellement lancé en 2019 va pouvoir permettre à la CCPN de lancer une nouvelle décennie de projets d'investissement pour l'expansion et la modernisation des ouvrages d'eau et d'assainissement, toujours au meilleur coût pour les usagers des services.

Depuis bientôt 10 ans, la CCPN, a réorganisé et investi, aidée par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental, dans l'expansion, la modification des systèmes hydrauliques et la modernisation des ouvrages publics.

Ces investissements se poursuivront en insistant cette fois-ci sur la **gestion patrimoniale** permettant un entretien plus pertinent des ouvrages pour accélérer leur remplacement.

2 - Annexe 2 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune

DATE	CATEGORIE	ADRESSE	COMMUNE
08/01/2020	Reparation fuite avec terrassement	las grabes	Asson
13/01/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart antenne bourda	Haut-de-Bosdarros
13/01/2020	Reparation fuite avec terrassement	voie casalere	Asson
15/01/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue du gabizos	Bénéjacq
20/01/2020	Reparation fuite avec terrassement	route de PAU	Mirepeix
21/01/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart labacoue	Bénéjacq
28/01/2020	Reparation fuite avec terrassement	IMPASSE LAHAILLE	Lestelle-Bétharram
03/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	chemin lanot	Coarraze
04/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue des pins	Angais
10/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	route de pau	Mirepeix
11/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue du plantier	Arros-de-Nay
11/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	route de pau	Mirepeix
19/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue des Pyrénées	Angais
20/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	Joliot curie	Coarraze
21/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	1 ter rue des Pyrénées	BENEJACQ
25/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	2 rue du centre	Mirepeix
27/02/2020	Reparation fuite avec terrassement	toute de nay	Mirepeix
04/03/2020	Reparation fuite avec terrassement	croix des hauteurs	Lestelle-Bétharram
10/03/2020	Reparation fuite avec terrassement	antenne decheterie	Asson
10/03/2020	Réparation fuite sans terrassement	antenne decheterie	Asson
15/04/2020	Reparation fuite avec terrassement	village	Arthez-d'Asson
05/05/2020	Reparation fuite avec terrassement	route du mourle	Montaut
05/05/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart sarramayou	Asson
06/05/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart sarramayou	Asson
07/05/2020	Reparation fuite avec terrassement	labasseres	Arros-de-Nay
07/05/2020	Reparation fuite avec terrassement		Haut-de-Bosdarros
14/05/2020	Reparation fuite avec terrassement	chemin artigaret	Asson
27/05/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue du lac	Angais
27/05/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart pabine	Asson
29/05/2020	Reparation fuite avec terrassement	impasse belle vue	Mirepeix
03/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart serre marines	Asson
04/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	route de lys	Bruges
04/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	stade tennis	Pardies-Piédat
09/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	route de lourdes	Bordes
10/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	av des abbes dupont	Nay
10/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue du beez	Nay
11/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart arriousoulens	Asson
26/06/2020	Reparation fuite avec terrassement		Capbis
26/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue des usines	Mirepeix
29/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	res nay	Nay
29/06/2020	Reparation casse par un tiers	quart bois de bie	Arbéost
30/06/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart pabine	Asson
16/07/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart pabine	Asson
28/07/2020	Reparation fuite avec terrassement	R12	Lestelle-Bétharram
29/07/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue du beez	Asson
29/07/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue des pyrenees	Arros-de-Nay
29/07/2020	Reparation fuite avec terrassement	village	Arthez-d'Asson
03/08/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart serres marine	Asson
04/08/2020	Reparation fuite avec terrassement	lot le bearn	Baudreix
04/08/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart garrenot	Arthez-d'Asson
06/08/2020	Reparation fuite avec terrassement	chemin des dames	Bruges
11/08/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue du beez	Asson
24/08/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue de l aubisque	Asson
25/08/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue de la chenaie	Igon
26/08/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart aurous	Asson
31/08/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart garrenot	Arthez-d'Asson
11/09/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart aurous	Asson
12/09/2020	Reparation fuite avec terrassement	quart aurous	Asson
16/09/2020	Reparation fuite avec terrassement	place padouin de bignaou	Bruges
22/09/2020	Reparation fuite avec terrassement	route de pau	Boeil-Bezing
27/09/2020	Réparation fuite sans terrassement	place st jean	Lestelle-Bétharram
29/09/2020	Reparation fuite avec terrassement	route de nay	Bruges
19/10/2020	Reparation fuite avec terrassement	50 route de pau	Boeil-Bezing
20/10/2020	Reparation fuite avec terrassement	carrefour route dOloron	Arros-de-Nay
21/10/2020	Reparation fuite avec terrassement	carrefour route dOloron	Arros-de-Nay
22/10/2020	Reparation fuite avec terrassement	carrefour route dOloron	Arros-de-Nay
26/10/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue pasteur	Bénéjacq
28/10/2020	Reparation fuite avec terrassement	Village	Arthez-d'Asson
04/11/2020	Reparation fuite avec terrassement	Chemin des serres	Coarraze
07/11/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue du gabizos	Bénéjacq
27/11/2020	Reparation fuite avec terrassement	antenne Carrazé	Capbis
16/12/2020	Reparation fuite avec terrassement	Route d oloron	Arros-de-Nay
24/12/2020	Reparation fuite avec terrassement	rue des pins	Angais

Contrôle Sanitaire

- L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
- Cette synthèse prend en compte les résultats des 43 analyses bactériologiques et 86 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées
- à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.
-

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de Nay-Ouest provient, d'une part, des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson), ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection et d'autre part, de la rivière OUZOM à Arthez d'Asson, l'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection. L'ensemble des installations de production d'eau est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 2,87 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 11,60 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,00 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 – Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 analyses bactériologiques et 8 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente la commune de Lestelle Bétharram provient d'un puits en nappe phréatique situé à proximité du Gave de Pau, sur la commune. L'eau est distribuée après avoir subi un traitement simple de désinfection.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 7,52 mg/l.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 16,15 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,04 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,024 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
 Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 47 analyses bactériologiques et 94 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de la PLAINE de NAY provient des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom, elles sont rendues potables par un traitement simple de désinfection, de la prise d'eau dans la rivière OUZOM à Arthez d'Asson, elle est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection, de la source LOUSTAU captée sur la commune de Montaut, elle subit un traitement simple de désinfection. Les installations de production des Aygues et de l'Ouzom sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Celles de la Mouscle et le réseau de distribution sont exploités par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 3,61 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,07 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,01 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 analyses bactériologiques et 46 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le réseau de Bordes Angais provient de 3 forages réalisés à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection. Les installations de production sont exploitées par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). Le réseau de distribution est exploité par la communauté de communes du Pays de Nay.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 3,05 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 14,36 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,03 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 - 64016 PAU Cedex
 Téléphone : 0559145169 – Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd64-delegation@ars.sante.fr



Conclusion sanitaire

2020

Eau de bonne qualité.
La mise en place des périmètres de protection autour du captage doit être poursuivie.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 4
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Concentration moyenne : 2 mg/L
Concentration maximale : 2 mg/L

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.

Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Concentration moyenne : 18,9 °f
Concentration maximale : 18,9 °f

Eau moyennement dure.



Conclusion sanitaire

2020

Eau de bonne qualité.
La mise en place des périmètres de protection autour du captage doit être poursuivie.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 3
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Concentration moyenne : 5 mg/L
Concentration maximale : 5 mg/L

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme des concentrations en pesticides :
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Pas de dépassement de la norme sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.

Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Concentration moyenne : 19,8 °f
Concentration maximale : 19,8 °f

Eau moyennement dure.



Conclusion sanitaire

2020

Eau de bonne qualité.

La procédure d'autorisation du (ou des) captages(s) alimentant la commune doit être mise en œuvre et finalisée pour assurer la protection de la ressource et la sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 4

Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Concentration moyenne : 1 mg/L

Concentration maximale : 1 mg/L

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.

Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Concentration moyenne : 15,1 °f

Concentration maximale : 15,1 °f

Eau moyennement dure.



Conclusion sanitaire

2020

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.
La présence de bactéries d'origine environnementale nécessite une surveillance et un entretien accrus des installations.
Les travaux (captage/désinfection) en cours de réalisation et la mise en place des périmètres de protection permettront d'améliorer la qualité de l'eau distribué.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

La présence récurrente de bactéries d'origine environnementale sans risque sanitaire a été constatée traduisant la vulnérabilité de la ressource.

Nombre de contrôles : 5

Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 1 mg/L

Concentration maximale : 1 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Paramètres non mesurés sur la période.

Somme des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.

Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Eau moyennement dure.

Concentration moyenne : 26,7 °f

Concentration maximale : 26,7 °f



Conclusion sanitaire



Eau de bonne qualité.



Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**



Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 6
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Concentration moyenne : 2 mg/L
Concentration maximale : 2 mg/L

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

Paramètres non mesurés sur la période.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.

Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Concentration moyenne : 11,8 °f
Concentration maximale : 11,9 °f

Eau douce.

4 - Annexe 4 : facture de 120 m³

Référence à rappeler : N° du contrat :
Occupant :
Adresse du lieu desservi : 26 CHEMIN PEYRELONGUE
64800 LAGOS

Communauté de communes du Pays de Nay
Service Eau et Assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ
Tel : 05.59.61.11.82 - Fax : 05.59.61.48.48

Destinataire de la facture

Service Client :
Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et
de 13h30 - 17h00
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
le soir après 17h00 - Week-end et jours
Fériés.

Facture réelle n° 2020-EA-00-11518 du 12/10/2020

Eau et Assainissement

Période de consommation du 29/08/2019 au 28/08/2020

Abonnement du 01/01/2020 au 31/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

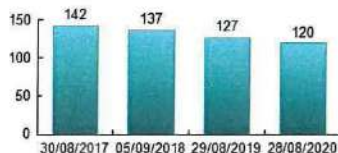
Votre consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00156 €

	Montants
Abonnement	73,45
Consommation	187,37
SPANC	30,00

Total de la facture **290,82**
Prélèvements et avances à déduire **-230,00**

Somme prélevée le 10/11/2020 **60,82 €**

Historique de consommation



Emetteur : EAU CC PAYS DE NAY

Exercice : 2020/0

N° facture : 11518 8

Montant : 60,82 euros

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 10/11/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR75EAU579496

RUM : FR50EAU678207-0010002956-02384

BIC : '

IBAN :

Prélèvements

10/11/2020 60,82

Echéancier

29/12/2020	30,00	10/01/2021	20,00
10/02/2021	20,00	10/03/2021	20,00
10/04/2021	20,00	10/05/2021	20,00
10/06/2021	20,00	10/07/2021	20,00
10/08/2021	20,00	10/09/2021	20,00

CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT

NE PAS REGLER

Facture réelle n° 2020-EA-00-11518 du 12/10/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
5118001063001	E08KA426611P	15	28/08/2020	R	2141			2261	120
Consommation totale									120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau				207,62	11,42	219,04
Abonnement Eau	2020	1 x 366 j	366 jours	35,00000	69,62	3,83 (5,50%) 73,45
Redevance EAU	2020		120 m3	1,05000	126,00	6,93 (5,50%) 132,93
Redevance Préservation ressources	2020		120 m3	0,10000	12,00	0,66 (5,50%) 12,66
Contrôle et entretien de l'installation du système d'assainissement individuel				27,27	2,73	30,00
Redevance SPANC Non Conforme	2020	1	1 jours	27,27000	27,27	2,73 (10,00%) 30,00
Organismes publics				39,60	2,18	41,78
Redevance Pollution	2020		120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5,50%) 41,78
Total de votre facture				274,49	16,33	290,82
Prélèvements et avances à déduire				-217,90	-12,10	-230,00
Montant total à payer				56,59	4,23	60,82

Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, R.2342-4, R.3342-6-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par Mr PETCHOT-BACQUÉ, Président de la CCPN.

MODES DE PAIEMENT

- En Prélèvement automatique à échéance ou Mensuel (pour régler les factures suivantes) : remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site Internet www.seapan.fr.

- Par Internet : connectez-vous sur le site www.seapan.fr ou www.paylip.gouv.fr en renseignant les références suivantes :

Identifiant Collectivité : 020203

Référence : 2020-EA-00-11518

- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, et si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIP, RCE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

- Par Virement : sur le compte de la Trésorerie de Nay : FR57 3000 1006 2206 4900 0000 056/DIC ; BDFEFRPPCCT. Précisez dans la zone « Objet/Libellé » : « Eau _ CCPN » puis le n° de la facture indiquée au recto.

- En Numéraire (dans la limite de 300€) : se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, muni de votre facture. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation, à formuler, adressez-vous à SEAPAN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.

- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'instance (ou de Tribunal de Grande Instance, au-delà de 10000€).

5 - [Annexe 5 : Détail des interventions en astreinte](#)

Détail des interventions en astreinte	Nombre d'intervention	Durée intervention (h)
Intervention clientèle chez abonné	42	44
Intervention sur réseau	25	70
Intervention sur ouvrages (réservoir, station,...)	13	20

6 - Annexe 6 : Travaux réalisés pendant l'exercice

Intitulé	Commune	Montant	Linéaire total	PE 40 ou 50	PVC 63	PVC 90	PVC 110	PVC 125	FONTE 150	PVC 160	FONTE 200	Nombre de branchement	Spécificités
Route de Pau RD 937	Mirepeix	329 500	1 014				45		969			45	
Domaine Saint Georges	Montaut	26 050	160				160					3	
Rue des 3 Fermes RD 38	Boeil-Bezing	102 965	483		20		23	440				18	
Maillage Arbéost	Ferrières	47 160	140	10	130							2	chambre comptage
Chemin Aurous	Asson	88 541	300		20			280				2	
Rues des Bouleaux et Violettes	Bénéjacq	26 310	120	60	60							7	
Chemin Bathorbe	Asson	32 930	150	150								7	
Rue Souvenir Français et rue de La textile	Nay	21 420	60	60								7	
Route de Pau RD 936	Bourdettes	103 953	492		12					480		6	
Chemin de la Textile	Bourdettes	28 750	200		145					55		8	
Interconnexion Lys	Haut de Bosdarros	17 300	900	900								12	
Rue du Stade	Baliros	37 300	110				60		50			3	
TOTAL		862 179	4 129	1 180	387	0	288	720	1 019	535	0	120	

7 - Annexe 7 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages

Un programme de réhabilitation des ouvrages a été initié en 2018 avec le Cabinet Merlin comme maître d'œuvre afin de pouvoir lancer ce programme de travaux en 2020 pour une durée totale de 4 ans.

Cela correspond à un investissement global de 1 400 000 € HT pour 5 ouvrages principaux (Coarraze Bas service, Sarramayou, Asson Capbern, Arros de Nay et Ville de Nay).

Ce programme de travaux est décalé sur l'exercice 2020-2021, pour des raisons budgétaires et de priorités sur d'autres travaux.

Le nettoyage des réservoirs de tête a été réalisé au mois de novembre 2020, ci-dessous le détail :

CATEGORIE	LIBELLE_I	VOLUME M3	NETTOYAGE 2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir d'Asson Sarramayou R13 n°1	500	Du 30/11 au 04/12/2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir d'Asson Sarramayou R13 n°2	500	Du 30/11 au 04/12/2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Coarraze Bas Service n°1	250	Du 30/11 au 04/12/2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Coarraze Bas Service n°2	250	Du 30/11 au 04/12/2020
Bâche	Réservoir Partiteur d'Arthez d'Asson P1	25	Du 30/11 au 04/12/2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir Coarraze Haut Service	600	Du 30/11 au 04/12/2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Lestelle Betharram R12 n°2	150	Du 30/11 au 04/12/2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Montaut Sargaillose	60	Du 30/11 au 04/12/2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Montaut Sarusse	150	Du 30/11 au 04/12/2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir d'Angais A01	500	Du 30/11 au 04/12/2020
Réservoir semi-enterré	Réservoir de Lestelle Bétharam R11	150	Du 30/11 au 04/12/2020



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **120 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de **32 M€** ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de **17 M€** pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- **5 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **3 M€** pour modifications de pratiques,
- **60** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- **24** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de **2 M€** pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de **385** exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **12 M€** ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **1,4** million de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de **380** communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de **39 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **600 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de **70 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de **30 000 hectares** de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'**1M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **4 hectares** ont été désimperméabilisés ou dé raccordés du réseau public.

- **56 M€** ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de **90** entreprises de peinture ont été mises en conformité, **2** entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi **59 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

90 rue du Péréra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
et
12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

